



**Nations Unies**

# **Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation**

**Assemblée générale**  
**Documents officiels**  
**Cinquante-sixième session**  
**Supplément N° 1 (A/56/1)**

**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Cinquante-sixième session  
Supplément N° 1 (A/56/1)

# **Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation**



Nations Unies • New York, 2001





## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction .....	1–13	1
I. Instauration de la paix et de la sécurité .....	14–87	3
Prévention des conflits et maintien de la paix .....	20–41	4
Maintien de la paix et la consolidation de la paix .....	42–71	8
Assistance électorale .....	72–74	13
Désarmement .....	75–84	13
Sanctions .....	85–87	15
II. Suite donnée aux engagements humanitaires .....	88–128	16
Coordination de l’action humanitaire et protection des civils .....	90–95	16
Prestation de services humanitaires et sous-financement des interventions d’urgence .....	96–113	17
Difficulté de protéger et d’aider les réfugiés .....	114–122	20
Face aux catastrophes naturelles, action des pays en développement et constitution de capacités .....	123–128	22
III. Coopération pour le développement .....	129–195	24
Présentation générale : la misère .....	129–139	24
Nouvelles opportunités à offrir aux nations les plus pauvres : action en faveur des pays les moins avancés .....	140–145	26
La lutte contre le VIH/sida .....	146–151	27
Développement social .....	152–170	28
Développement durable .....	171–183	32
Afrique .....	184–195	35
IV. Ordre juridique international et droits de l’homme .....	196–227	37
Développement des droits de l’homme .....	196–202	37
La Cour pénale internationale .....	203–205	38
Les tribunaux internationaux .....	206–215	39
Faire progresser l’état de droit .....	216–221	40
Affaires juridiques .....	222–227	41

---

V.	Renforcer la gestion.....	228–249	43
	Administration et gestion.....	228–235	43
	Responsabilité et contrôle.....	236–249	44
VI.	Partenariats.....	250–271	47
	Communication.....	250–259	47
	Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux.....	260–262	48
	Services d’appui aux projets.....	263–267	49
	Partenariats avec la société civile.....	268–271	50

---

## Introduction

1. Le Rapport annuel sur l'activité de l'Organisation m'offre l'occasion de passer en revue les efforts que l'ONU accomplit en vue de trouver des solutions constructives aux problèmes fondamentaux du moment. La complexité des tâches qui nous attendent donne à réfléchir, je le constate bien évidemment cette année encore, mais témoigne on ne saurait mieux de l'importance que l'action des Nations Unies continue de revêtir dans le cadre de la coopération mondiale pour le bien commun.

2. L'avènement du troisième millénaire a amené les États Membres à proclamer à nouveau leur attachement aux buts et principes de l'Organisation. Lors du Sommet du Millénaire tenu du 6 au 8 septembre 2000 à New York, 147 chefs d'État ou de gouvernement – 189 États Membres au total – ont adopté la Déclaration du Millénaire, par laquelle ils se sont collectivement engagés à défendre, au niveau mondial, les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité. Le « Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire » que je présente à l'Assemblée générale définit les grandes orientations à suivre en vue d'atteindre ces objectifs ambitieux.

3. La souplesse avec laquelle elle sait faire face à une situation internationale en évolution constante compte parmi les atouts de l'ONU. Nous nous devons de préserver cette aptitude à l'innovation tout en continuant de faire prévaloir les principes énoncés dans la Charte voilà 56 ans déjà. Nous nous devons de préparer l'avenir et de faire en sorte que l'Organisation demeure à la hauteur de la tâche.

4. Porteuse d'espairs et lourde de menaces dans le même temps, c'est une scène internationale toute en contrastes qu'est la nôtre depuis un an. Serions-nous tentés de l'oublier, la disparate actuelle des tendances mondiales serait là pour nous rappeler que la paix et le progrès dans le monde exigent un engagement durable et résolu de la communauté des nations.

5. Un certain nombre d'idées universelles – souveraineté populaire, responsabilité des dirigeants, droits de l'individu et primauté du droit – se propagent aujourd'hui sur toute la surface du globe. Rien ne garantit cependant que ces valeurs ne seront pas étouffées et que telle ou telle nation ne retombera pas dans la tyrannie et l'oppression.

6. Il est procédé ci-après à un examen général des diverses activités que les organismes des Nations Unies mènent en vue d'atteindre leurs objectifs communs. La paix et la sécurité internationales demeurent deux des composantes essentielles des responsabilités qui incombent à l'ONU. La prévention des conflits revêt une importance capitale et exige une compréhension approfondie des motifs et de la dynamique de l'affrontement armé. La crédibilité de l'Organisation en tant que moyen d'agir dans ce domaine ne saurait procéder que de l'efficacité avec laquelle elle s'attaque aux causes profondes de la belligérance.

7. Le champ d'action des Nations Unies s'étend bien au-delà de la paix et de la sécurité. L'utilité de l'assistance humanitaire que l'Organisation apporte aux groupes vulnérables en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence de tout autre ordre n'a plus à être démontrée.

8. Comme j'ai souvent tenu à le souligner, la coopération pour le développement constitue le meilleur des gages de stabilité, de justice économique et de développement social. La nature et l'ampleur des impératifs de développement sont telles que seuls un engagement financier et une coopération internationale sans précédent permettront d'y satisfaire. L'ONU a aidé à mettre au point les politiques et les outils nécessaires pour faire face aux problèmes qui se posent à cet égard et asseoir la paix sur des bases durables.

9. L'édification d'un monde d'ordre et de justice à laquelle se consacre l'Organisation passe par le respect de la primauté du droit dans les relations internationales. Le développement du droit international, la ratification des traités internationaux et la comparution des criminels de guerre devant les tribunaux internationaux aideront à faire en sorte que la force nue ne l'emporte pas.

10. La réforme administrative de l'ONU, entreprise dans le cadre de laquelle des efforts constants sont faits pour accroître l'efficacité, la productivité et l'utilité de l'Organisation, devrait toujours être considérée comme étant pour ainsi dire en chantier.

11. Dans un monde où l'interdépendance se fait toujours plus étroite, aucun des problèmes les plus graves qui se posent à nous ne peut être résolu sur le seul plan national. Ils exigent tous coopération, partenariat et partage des charges entre gouvernements, organismes

des Nations Unies, organisations régionales, organisations non gouvernementales, secteur privé et société civile. L'ONU s'est d'ores et déjà résolument employée à mettre sur pied des partenariats mondiaux pour la promotion des intérêts internationaux, mais il lui faudra faire davantage encore sur ce plan.

12. Le 29 juin dernier, les États Membres m'ont fait le très grand honneur de renouveler mon mandat, m'appelant ainsi une deuxième fois à exercer les fonctions de Secrétaire général. Nous avons beaucoup accompli au cours des cinq années passées. Je n'en suis pas moins fermement convaincu que nous pouvons et que nous devons faire mieux encore.

13. L'ONU incarne la volonté qu'a le genre humain de faire échec à la violence par le pouvoir de la raison et d'améliorer autant que faire se peut le sort commun. Les États Membres sont unis dans leur attachement à une même cause : faire prévaloir la rectitude et la justice dans les affaires mondiales. Je suis convaincu qu'avec le soutien résolu des États Membres et des peuples du monde, cette institution indispensable à la coopération internationale qu'est l'Organisation saura tenir sa promesse.

---

## Chapitre premier

### Instauration de la paix et de la sécurité

14. L'action que l'ONU mène en vue d'assurer la paix et la sécurité donne la mesure des souffrances causées par les conflits qui se déchaînent à travers le monde. Ceux-ci font plus de victimes parmi la population civile – femmes et enfants en grand nombre, notamment – que dans les rangs des combattants. Ils entraînent des mouvements massifs de réfugiés et de personnes déplacées. L'économie parallèle de plus en plus complexe qu'ils alimentent prend des formes très diverses. Ils facilitent l'accès à des armes de tous types, en particulier aux armes légères, dont l'emploi a des effets dévastateurs sur les populations et les sociétés dans le monde entier. Ils menacent la stabilité, compromettent la sécurité commune, sont une cause de misère pour des millions d'êtres, exténuent l'économie locale et régionale, endommagent les infrastructures et détériorent l'environnement de telle façon que les effets s'en feront sentir pendant des dizaines et des dizaines d'années à venir.

15. L'Organisation a le devoir de prévenir l'éclatement de conflits armés dans tous les cas où la possibilité d'agir s'offre à elle. Qu'elle s'attache plutôt à prévenir qu'à guérir, tel est le souci qui m'anime en l'espèce. En juin 2001, j'ai soumis à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité un rapport circonstancié sur la prévention des conflits armés (A/55/985-S/2001/574 et Corr.1). Les progrès accomplis quant au renforcement des moyens dont l'Organisation dispose pour prévenir les conflits y étaient passés en revue et l'on y formulait des recommandations précises concernant les dispositions à prendre en vue d'amplifier l'action des organismes des Nations Unies dans ce domaine.

16. Faire le nécessaire pour empêcher qu'un conflit ne reprenne, voilà qui constitue l'un des impératifs premiers dans les situations où l'ONU s'emploie à maintenir la paix ou à la consolider. La plupart des missions de maintien de la paix qu'il est demandé à l'Organisation d'accomplir aujourd'hui revêtent un caractère plus complexe que celles dont il lui fallait s'acquitter dans le passé. Il ne s'agissait alors que de déployer des forces d'interposition légèrement armées, tandis qu'une assistance doit maintenant être apportée aux autorités locales dans des domaines très divers : secours humanitaires et action antimines, désarmement, démobilisation et réinsertion des combattants, forma-

tion de la police et du personnel judiciaire, contrôle du respect des droits de l'homme, assistance électorale et renforcement des institutions nationales visant à faire en sorte que les problèmes futurs soient résolus par des moyens démocratiques et sans recours à la violence, et ainsi de suite. Au Timor oriental et dans la République fédérale de Yougoslavie, où elle dirige des administrations transitoires, l'Organisation doit s'acquitter de responsabilités plus lourdes encore.

17. Les opérations dans le cadre desquelles ces tâches très diverses doivent être accomplies s'en remettent aux services d'appui du Secrétariat pour atteindre leurs objectifs. Comme le Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies a très bien su le montrer dans le rapport qu'il a présenté l'an dernier (A/55/305-S/2000/809), les structures actuelles ont été mises en place dans l'improvisation. Elles laissent pour beaucoup à désirer et ne répondent que dans le meilleur des cas aux besoins réels. Bien que de nombreux succès aient été enregistrés en matière de maintien de la paix, ceux auxquels ils sont dus ont souvent eu à consentir d'énormes efforts pour se tirer d'affaire en dépit de l'imperfection des structures existantes.

18. Mettant à profit les travaux du Groupe d'étude sur les opérations de paix, la communauté internationale a commencé de jeter les bases d'une structure solide et efficace d'appui aux opérations de paix des Nations Unies. Soucieux d'apporter ma propre pierre à l'édifice, j'ai moi-même soumis à l'Assemblée générale une étude d'ensemble sur les éléments du Secrétariat que mettent à contribution les opérations de maintien de la paix (A/55/977). J'ai également chargé mes collaborateurs d'établir un projet de plan d'action pour la consolidation de la paix. Nous mettons actuellement la dernière main à ce guide pratique de l'appui que le Siège peut apporter à nos collègues sur le terrain pour ce qui a trait à l'élaboration et à l'application de stratégies cohérentes de consolidation de la paix.

19. Je souscris à cet égard sans réserve à la remarque que le Président du Conseil de sécurité a faite dans sa déclaration du 20 février dernier (S/PRST/2001/5), suivant laquelle « une stratégie de consolidation de la paix bien conçue et coordonnée peut jouer un rôle important en matière de prévention des conflits ». Je me félicite de l'intérêt croissant que le Conseil porte à la protec-

tion des civils, en particulier les femmes et les enfants, de même que de l'attention qu'il prête à des questions telles que celle du VIH/sida. Nous avons appris que l'action menée par les organismes des Nations Unies en vue de prévenir les conflits et de maintenir et consolider la paix n'aboutit que si elle répond à la réalité sur le terrain et s'appuie sur des analyses rigoureuses de la situation, le Siège y apportant son concours plein et entier et les États Membres y consacrant les ressources requises. J'ose espérer que les efforts accomplis depuis un an en vue de définir les conditions auxquelles l'Organisation peut assurer la paix et la sécurité aideront grandement à remplir les engagements contractés dans la Déclaration du Millénaire, ce moyennant un apport de ressources proportionné à l'ampleur des besoins de la part des États Membres.

### **Prévention des conflits et maintien de la paix**

20. Élaborer des stratégies de prévention des conflits globales et cohérentes constitue certes la voie la plus prometteuse pour favoriser l'instauration d'une paix durable, mais ni la formulation ni la mise en oeuvre de telles stratégies n'ont été à ce jour chose facile. Je relève avec satisfaction que, depuis quelques années, les États Membres consacrent une attention et une assistance croissantes à la prévention des conflits. Pour l'Organisation, la notion de prévention des conflits doit s'exprimer en une pratique, et aux paroles doivent correspondre des actes.

21. Dans mon rapport sur la prévention des conflits armés, je fais des recommandations concrètes visant à accroître l'efficacité de divers organes et institutions des Nations Unies et départements du Secrétariat et à renforcer la coopération dans ce domaine entre l'Organisation et les organisations régionales et non gouvernementales ainsi que la société civile. J'y souligne que les organismes qui s'occupent du développement et des affaires humanitaires dans le système des Nations Unies, et les institutions de Bretton Woods ont un rôle capital à jouer pour ce qui est de créer un environnement pacifique et de s'attaquer aux causes profondes des conflits aux tout premiers stades de la prévention. J'ai l'intention de continuer de dépêcher, dans les régions où la situation est très instable, des missions interdisciplinaires d'enquête et de renforcement de la confiance; de commencer à établir, à l'intention du Conseil de sécurité, des rapports régionaux ou sous-

régionaux sur les différends qui pourraient être porteurs de menaces à la paix et la sécurité internationales; d'élaborer des stratégies régionales de prévention avec le concours de partenaires régionaux et, le cas échéant, d'institutions et d'organismes des Nations Unies; de mettre en place un réseau informel de personnalités éminentes aux fins de la prévention des conflits; et d'améliorer, au sein du Secrétariat, les capacités et la base de ressources destinées à la prévention des conflits. Je compte sur un dialogue constructif avec les États Membres à propos de ce que nous pouvons faire tous ensemble pour qu'une culture de la prévention s'enracine au sein de la communauté internationale.

22. En Afrique de l'Ouest, l'Organisation a multiplié les partenariats avec les pays de la région. Collectivement, nous nous sommes essentiellement attachés à répertorier tout ce qui pourrait constituer une menace à la paix et nous nous efforçons ensemble d'empêcher que ces situations difficiles ne dégénèrent en violents conflits. C'est dans ce but que j'ai dépêché des missions pluridisciplinaires en Gambie, en novembre 2000, et en Afrique de l'Ouest, en mars 2001. Les partenaires internationaux de la Gambie se sont depuis engagés à collaborer étroitement avec ce pays, dans le cadre d'une stratégie de prévention intégrée, pour faire en sorte que la Gambie ait davantage de moyens d'éviter une détérioration de sa situation. Quant à la seconde mission, elle a débouché sur le projet d'ouverture d'un bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest. Ce bureau, qui sera dirigé par un représentant spécial, s'emploiera à renforcer les capacités de l'Organisation en matière de surveillance, d'alerte rapide et de prévention des conflits dans cette sous-région, et ce, en étroite collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'autres partenaires.

23. M'efforçant d'élargir les effets positifs d'une démarche régionale intégrée, j'ai dépêché des envoyés de haut rang en République centrafricaine et en Côte d'Ivoire lorsque ces deux pays ont été le théâtre de vives tensions et frictions, à la fin de 2000. Par leur action, l'un et l'autre nous ont permis de nous faire une idée plus précise de la situation. La Commission internationale d'enquête pour la Côte d'Ivoire, que j'ai constituée sur la demande du Gouvernement de ce pays pour déterminer ce qu'il en était des violences qui ont suivi les élections présidentielles du 22 octobre 2000, a achevé ses travaux. Elle avait pour mission de faciliter l'oeuvre de la justice et d'éviter que des coupables

restent impunis, ainsi que de favoriser la concorde et la réconciliation au sein de la société ivoirienne. En décembre 2000, j'ai chargé mon Envoyé spécial d'évaluer les répercussions du conflit en République démocratique du Congo sur deux des voisins immédiats de ce pays, la République centrafricaine et la République du Congo. Cette mission était également censée constituer une mesure de renforcement de la confiance propre à favoriser la coopération entre les pays concernés pour le règlement des problèmes qu'ils rencontrent tous le long de leurs frontières communes.

24. La Déclaration du Millénaire préconisait un renforcement de la coopération institutionnelle entre l' des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales. Ce type de démarche a fait la preuve de son utilité en Afrique de l'Ouest. Le meilleur exemple à cet égard est celui du bassin du fleuve Mano, où l'Organisation, en collaboration avec les trois pays membres de l'Union du fleuve Mano et la CEDEAO, a activement participé au règlement des problèmes humanitaires, politiques et sécuritaires complexes que connaissaient la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. J'ai plus particulièrement appuyé les initiatives de la CEDEAO visant à favoriser le dialogue entre les trois pays, ma conviction étant que, faute d'un tel dialogue, les efforts de règlement des causes profondes des problèmes de la sous-région ne sauraient être ni suffisants ni efficaces. Au Libéria, depuis que des sanctions ont été imposées, en mai 2001, j'ai aussi insisté sur la nécessité de continuer à rechercher avec ce pays les moyens d'instaurer une paix durable dans la sous-région.

25. Les efforts visant à régler deux autres conflits qui perdurent en Afrique ont été relancés. S'agissant du Burundi, la signature à Arusha, le 28 août 2000, de l'Accord d'Arusha sur la paix et la réconciliation a donné un souffle nouveau au processus de paix. Conformément à cet accord, un comité de suivi de l'application a été créé sous la présidence de l'ONU pour suivre, contrôler, superviser, coordonner et assurer l'application effective de toutes les dispositions de l'Accord. J'ai nommé à la présidence du Comité mon Représentant spécial pour la région des Grands Lacs. La question de la direction provisoire du pays a depuis été réglée et un gouvernement de transition devrait être constitué le 1er novembre 2001. Cela étant, l'absence de cessez-le-feu demeure un obstacle à l'application de l'Accord d'Arusha. Je continue d'espérer que les négociations entre les groupes armés rebelles et le Gouver-

nement burundais, facilitées, au nom de l'ancien Président Nelson Mandela, par le Vice-Président de l'Afrique du Sud, Jacob Zuma, seront bientôt couronnées de succès.

26. La création, suite à l'initiative de Djibouti, d'un gouvernement national de transition en Somalie, et son transfert à Mogadishu, en octobre 2000, ont constitué une étape importante sur la voie qui mène à la fin du conflit somalien. Malheureusement, l'absence de progrès pour ce qui est de mener le processus de paix à son terme et la précarité de la situation en matière de sécurité dans la majeure partie du pays m'ont jusqu'à présent empêché de recommander au Conseil de sécurité la création d'une mission de consolidation de la paix des Nations Unies en Somalie. Nous demeurons prêts à apporter notre aide dès que la situation le permettra et j'exhorte la communauté internationale à demeurer engagée dans la recherche des moyens de mettre fin au long cauchemar que vit la Somalie.

27. Je ne saurais faire état de changements notables en Angola, où la guerre continue de provoquer d'intenses souffrances. Le Gouvernement a indiqué qu'il était disposé à reprendre avec l'UNITA un dialogue visant à mener à bien les dernières tâches prévues dans le Protocole de Lusaka. Les deux parties ont réaffirmé leur engagement en faveur du Protocole mais elles demeurent en désaccord sur la manière d'achever sa mise en oeuvre. Mon Conseiller pour les missions spéciales en Afrique continue d'accorder une attention particulière à l'Angola. L'Organisation demeure prête à aider le Gouvernement et les autres parties concernées à mettre fin à la guerre, à leur fournir une assistance technique pour les élections qui doivent avoir lieu en 2002 et à maintenir ses programmes de secours humanitaire et de création de capacités dans les domaines des droits de l'homme.

28. Au Moyen-Orient, la détérioration de la situation dans la région, par suite de la pire crise depuis la signature des Accords d'Oslo en 1993, demeure une source de grande préoccupation pour la communauté internationale. Le déclenchement des violences dans le territoire palestinien occupé et en Israël à la fin de septembre 2000 a entraîné de lourdes pertes en vies humaines et une grave détérioration de la situation économique des uns et des autres, ainsi qu'une terrible détérioration de la situation humanitaire des Palestiniens. Considérant la gravité de cette situation et ses répercussions préjudiciables à la paix et à la sécurité internationales, j'ai personnellement consacré une

bonne partie de mon attention à cette question. J'ai maintenu des contacts étroits et réguliers avec les parties, d'autres dirigeants de la région et la communauté internationale pour trouver une issue à la crise. Je me suis rendu dans la région en octobre 2000 pour étudier les moyens de mettre fin à la violence et de relancer le processus de paix. J'ai collaboré avec les parties ainsi qu'avec les dirigeants des États-Unis d'Amérique, de l'Union européenne, de l'Égypte et de la Jordanie, pour parvenir, lors du Sommet de Charm el-Cheikh, à un accord sur les mesures nécessaires pour mettre fin à l'affrontement. Le rapport de la Commission d'établissement des faits créée en vertu de l'accord de Charm el-Cheikh, plus connu sous le nom de rapport Mitchell, qui a été rendu public en avril, constituait une base viable pour un retour à la table des négociations, et j'ai approuvé totalement les recommandations qui y figurent. En juin de cette année, je suis retourné au Moyen-Orient pour encourager les parties à consolider l'accord de cessez-le-feu et à passer à l'application intégrale du rapport Mitchell.

29. Le conflit qui oppose les Israéliens et les Palestiniens ne saurait avoir une issue autre qu'un règlement politique. À cette fin, j'exhorte de nouveau les deux parties à mettre fin à la violence, à se conformer aux accords de sécurité existants et à relancer un processus politique viable menant à la paix et à la réconciliation.

30. L'évolution dramatique de la situation au cours de l'année à l'examen et les tragiques pertes en vies humaines montrent bien combien il est urgent de trouver une solution globale, juste et durable au conflit du Moyen-Orient, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

31. Étant donné que l'Iraq continue de ne pas se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1284 (1999), la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies n'a pas été déployée. Le fait que, depuis décembre 1998, l'Organisation n'a pas été en mesure de vérifier le respect par l'Iraq des résolutions du Conseil de sécurité relatives aux armes de destruction massive demeure très préoccupant. Par ailleurs, l'Iraq continue de refuser de coopérer avec le Coordonnateur de haut niveau, qui s'efforce de rapatrier tous les ressortissants du Koweït et de pays tiers et d'assurer la restitution des biens koweïtiens. Je regrette profondément la poursuite des souffrances du peuple iraquien et partage son espoir que les sanctions seront levées, et le plus tôt sera le mieux. Je suis certes disposé à reprendre le dialogue

avec le Gouvernement iraquien, avec lequel j'ai eu une première série d'entretiens en février 2001, mais l'Iraq doit reconsidérer son refus de coopérer avec le Conseil de sécurité s'il veut progresser sur la voie d'une levée éventuelle des sanctions.

32. Les progrès vers une fin du conflit en Afghanistan ont été mineurs, voire nuls, en dépit des efforts que mon Représentant spécial déploie sans relâche pour amener les parties en conflit à s'asseoir à la table des négociations. Au cours de l'année à l'examen, une phase de grave sécheresse a ajouté aux malheurs du peuple afghan, et la crise humanitaire où le pays se débat actuellement alimente un sentiment de désespoir qui aggrave les souffrances des civils afghans, des femmes et des filles en particulier, soumis au dur régime des Taliban. Ce conflit, à l'instar de tant d'autres de par le monde, ne saurait être isolé de son contexte régional. Aucune solution n'a de chances d'aboutir sans le soutien actif et coordonné des États voisins, la République islamique d'Iran et le Pakistan en particulier, et d'autres membres du groupe des « six plus deux ». Une démarche plus coordonnée de la part de la communauté internationale est également nécessaire pour que des progrès sensibles puissent être réalisés en ce qui concerne le règlement des problèmes de l'Afghanistan.

33. Depuis deux ans, certains pays d'Asie centrale sont le théâtre de combats sporadiques, comportant parfois des prises d'otages, déclenchés par des groupes extrémistes et terroristes. Ces faits nouveaux, isolés mais inquiétants, sont liés en partie à la situation en Afghanistan et en partie à d'autres facteurs tels que la détérioration de la situation économique et les tensions sociales qui en résultent. En coopération avec les États Membres de la région et d'autres parties intéressées, l'Organisation est prête à apporter son aide dans les domaines politique et humanitaire comme dans celui du développement afin de s'attaquer aux causes profondes de cette instabilité.

34. En mars 2001, je me suis rendu dans plusieurs pays de l'Asie du Sud. Au cours de mes entretiens avec les dirigeants de l'Inde et du Pakistan, j'ai exhorté ces derniers à reprendre leur dialogue bilatéral en vue de réduire les tensions dans la région, notamment au Cachemire. J'ai été très encouragé par le fait que les dirigeants indiens et pakistanais ont tenu à Agra, en juillet, une réunion au sommet. J'espère que les discussions utiles qui ont eu lieu à cette occasion vont se poursuivre et se transformer en un dialogue soutenu. La

guerre civile qui demeure sans solution au Sri Lanka continue de me préoccuper mais j'espère que les bons offices de la Norvège aboutiront bientôt à l'ouverture de pourparlers de paix.

35. S'agissant de l'Asie de l'Est, je constate avec plaisir qu'un règlement pacifique a été trouvé en ce qui concerne le conflit de Bougainville. À l'issue de pourparlers entre le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les parties de Bougainville, facilités par le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, un accord global sur l'autonomie, le référendum et l'élimination des armes a été conclu le 22 juin 2001. La participation des pays de la région et le soutien constant du Conseil de sécurité ont joué un rôle essentiel dans la réalisation de cet accord.

36. En application du mandat qui m'a été confié par l'Assemblée générale, mon Envoyé spécial et moi-même avons continué d'encourager le Gouvernement du Myanmar à instaurer un dialogue sérieux avec Daw Aung San Suu Kyi afin de parvenir à la réconciliation nationale et au rétablissement de la démocratie dans le pays. Au cours de l'année à l'examen, un certain nombre de mesures ont été prises pour renforcer la confiance entre les deux parties. L'Organisation est résolue à continuer de faciliter ce dialogue, qu'elle espère voir progresser.

37. Avec les institutions et programmes compétents du système des Nations Unies, je compte renforcer les efforts que nous déployons pour aider l'Indonésie dans sa recherche des moyens de reconstituer une société démocratique et de régler toute une série de problèmes complexes auxquels le pays doit faire face. Je suis fermement convaincu que l'intégrité territoriale de l'Indonésie peut être garantie par le respect des règles démocratiques et la promotion des droits de l'homme. À cette fin, il conviendrait de soutenir le processus de réforme que le Gouvernement est en train de mettre en oeuvre, et d'aider à trouver des solutions pacifiques aux problèmes de régions telles que l'Aceh, les Moluques et la Papouasie occidentale.

38. Je continuerai aussi de rechercher les moyens de contribuer au rapprochement intercoréen et à d'autres évolutions positives dans la région. À mon avis, la communauté internationale devrait s'employer activement à conforter la paix et la stabilité dans cette région et j'exhorte les États Membres à envisager les moyens de soutenir davantage le dialogue, la confiance et la réconciliation sur la péninsule coréenne.

39. En Europe, les pourparlers de proximité sur Chypre engagés avec les parties, conduites par Glafcos Clerides et Rauf Denktash, se sont poursuivis sous mon égide jusqu'en novembre 2000. M. Denktash a cependant demandé qu'aucune nouvelle date ne soit fixée pour ces pourparlers au début de 2001. Certes, les pourparlers n'ont pas pu reprendre immédiatement mais mon Conseiller spécial a poursuivi ses consultations avec un certain nombre de gouvernements et d'organisations, et à se préparer à apporter son concours aux parties le moment venu. À la fin du mois d'août, j'ai rencontré M. Denktash à Salzburg et j'ai essayé de pousser à une reprise rapide du processus.

40. Mon Représentant spécial pour la Géorgie, en coopération avec la Fédération de Russie, qui fait office de facilitateur, les membres du Groupe des amis du Secrétaire général pour la Géorgie et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, n'a pas relâché ses efforts en vue de parvenir à un règlement global du conflit géorgien/abkhaze. Les deux parties sont parvenues à s'accorder sur toute une série de mesures concrètes de renforcement de la confiance lors de la troisième réunion de haut niveau sur les mesures de confiance qui s'est tenue à Yalta en mars 2001, à l'invitation du Gouvernement ukrainien.

41. En Amérique latine, mon Conseiller spécial pour l'assistance internationale à la Colombie a instauré des contacts réguliers tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Colombie. Les pourparlers de paix entre le Gouvernement et les deux principaux groupes de guérilla se sont poursuivis par intermittence tout au long de l'année. La violence s'est néanmoins intensifiée, conduisant à de fréquentes violations des droits de l'homme et à un nombre croissant de personnes déplacées. Les spécialistes considèrent que les combats, les déplacements de population et la production de drogue risquent de se développer et de s'étendre au-delà des frontières de la Colombie. L'Organisation est prête, si les parties au conflit le demandent, à contribuer davantage à la promotion d'un règlement pacifique. Mon espoir est que les parties prendront d'urgence les mesures propres à mettre fin à la violence contre les civils sans défense et à assurer le respect intégral des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Je demeure par ailleurs préoccupé par les effets néfastes que tant la culture des drogues et la production de stupéfiants que les actions menées pour éliminer cette culture par la force peuvent avoir sur l'environnement. La conjonction des efforts antidrogue et anti-

insurrection crée un risque de course aux armements au plan régional et pourrait entraîner une extension des combats, des déplacements de population et de la culture des drogues au-delà des frontières de la Colombie.

## **Maintien de la paix et consolidation de la paix**

42. Les conflits que les opérations de maintien de la paix sont censées régler sont complexes et redoutables, mais je constate avec satisfaction que la communauté internationale semble être plus consciente de l'intérêt que présentent les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, se montre prête à reconnaître tant les échecs que les succès et à en tirer les enseignements qui s'imposent et est davantage résolue à mettre à la disposition des opérations le matériel et les ressources dont celles-ci ont besoin pour s'acquitter de leur mission.

43. Les éléments fondamentaux dont dépend le succès du maintien de la paix n'ont pas changé : la volonté des parties; un mandat réaliste fondé sur une stratégie globale bien comprise; et la volonté de la communauté internationale de faciliter la réalisation de ce mandat en le soutenant sur le plan politique et en offrant les ressources humaines et matérielles voulues. S'il doit avoir un effet durable, le maintien de la paix doit être étayé et accompagné par un processus de consolidation de la paix, destiné à prévenir la reprise du conflit armé et à permettre la reconstruction et le développement.

44. Au cours de l'année considérée, le Secrétariat s'est attaché à jeter les bases solides d'une structure efficace de maintien de la paix, tout en continuant d'offrir quotidiennement direction et soutien aux opérations sur le terrain. Le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix, qui a été approuvé par le Sommet du Millénaire, a recentré et relancé ce processus de réforme, ancré sur un dialogue suivi avec les États Membres. Dans le rapport initial que j'ai présenté en octobre 2000 sur la mise en oeuvre des recommandations du Groupe, j'ai proposé un certain nombre de mesures pratiques à l'appui des grands objectifs identifiés par le Groupe. Les États Membres ont bien accueilli nombre de mes suggestions et ont offert au Secrétariat d'importantes ressources supplémentaires pour le maintien de la paix. Toutefois, ils ont aussi demandé des précisions sur certains points et ont fait savoir qu'ils souhaiteraient recevoir une analyse com-

plète de la capacité du Secrétariat en matière de maintien de la paix. J'ai donc fait paraître, le 1er juin 2001, un deuxième rapport sur la mise en oeuvre des recommandations du Groupe (A/55/977).

45. Ce deuxième rapport suivait l'approche d'ensemble demandée par les États Membres et présentait de nouvelles propositions destinées à améliorer la capacité de maintien de la paix, y compris la capacité de planification du Secrétariat à trois niveaux – stratégique, conceptuel et opérationnel – de façon qu'il planifie au lieu de réagir a posteriori. J'ai aussi proposé des mesures visant à améliorer les rapports entre le Siège et les missions; à resserrer la collaboration entre le Département des opérations de maintien de la paix et d'autres services du Secrétariat qui contribuent à soutenir les opérations; à améliorer le soutien logistique, de façon à assurer un déploiement sous 30 à 90 jours comme recommandé par le Groupe d'étude sur les opérations de paix; à constituer au sein du Secrétariat une capacité d'analyse plus efficace à même de tirer parti de la masse d'informations qui peut être obtenue de sources publiques et qui existe à l'intérieur de l'Organisation elle-même; et à améliorer la sécurité des forces sur le terrain.

46. L'exécution de ces réformes exigera beaucoup du Secrétariat et des États Membres. Pour certaines des mesures proposées, il faudra un investissement immédiat dont les bénéfices ne seront perçus que plus tard et d'autres exigeront un compromis politique. Je suis néanmoins convaincu que, si elles sont adoptées, elles amélioreront notre capacité de répondre aux attentes.

47. Dans la Déclaration du Millénaire, les États Membres ont souligné la nécessité de renforcer la capacité de l'Organisation en matière de maintien de la paix, mais de plus, au chapitre intitulé « Répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique », ils ont pris l'engagement « d'encourager et de soutenir les mécanismes régionaux et sous-régionaux de prévention des conflits et de promotion de la stabilité politique, et d'assurer un financement régulier aux opérations de maintien de la paix menées sur le continent ».

48. Les États africains, ainsi que les organisations régionales et sous-régionales africaines, se sont montrés de plus en plus désireux de jouer un rôle dans les opérations de maintien de la paix menées en Afrique, mais les ressources limitées dont ils disposent demeurent un obstacle majeur. Le renforcement de la capacité des Africains dans ce domaine peut prendre la forme

d'une assistance offerte à telle ou telle opération ou encore de mesures permettant d'augmenter leur capacité dans des domaines particuliers – par exemple l'octroi d'informations, de services d'experts et de ressources logistiques et financières. Pour sa part, le Secrétariat a notamment coopéré avec l'Organisation de l'unité africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe et, plus récemment, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale dans des domaines divers – formation, partage d'informations, échanges de personnel, participation à des manœuvres régionales d'entraînement au maintien de la paix et renforcement du Système des forces en attente des Nations Unies et des programmes antimines. Il a aussi continué à faciliter les contacts entre pays africains fournisseurs de troupes et États donateurs, et à aider États africains et États non africains à s'entendre en matière d'assistance.

49. Toutefois, la communauté internationale doit bien se rendre compte que les efforts faits pour renforcer la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix ne sauraient justifier qu'elle réduise son engagement sur le continent. Pendant longtemps encore, il sera essentiel que les États non africains contribuent aux efforts de rétablissement et de maintien de la paix en Afrique, y compris en déployant des contingents. C'est ce que fait ressortir à l'évidence l'évolution des opérations de maintien de la paix en Afrique pendant l'année considérée.

50. En République démocratique du Congo, le général Joseph Kabila a succédé à son père, le Président Laurent-Désiré Kabila, en janvier 2001. Depuis lors, la situation s'est très sensiblement modifiée. Le cessez-le-feu conclu en application de l'Accord de Lusaka a été rétabli et n'a pas subi de violation majeure. Le déploiement de la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC) s'est poursuivi sans incident. Les perspectives se sont améliorées aussi sur le front politique, le Président Joseph Kabila ayant invité Sir Ketumile Masire à reprendre ses fonctions de facilitateur du dialogue intercongolais, dont dépendent la paix et la stabilité dans le pays.

51. La MONUC entame maintenant la phase de la mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, pendant laquelle toutes les forces étrangères doivent être retirées du pays et les groupes armés doivent être désarmés, démobilisés et réintégrés ou rapatriés. Le Conseil de sécurité a autorisé l'expansion des compo-

santes civiles de la MONUC de façon à permettre à celle-ci de jouer un rôle plus vaste, surtout dans les domaines politique et humanitaire ainsi que dans ceux des droits de l'homme et de la protection des enfants. C'est là un élément particulièrement important étant donné la gravité des problèmes humanitaires dont souffre le pays, tous exacerbés par le conflit : on évalue à 16 millions le nombre de personnes touchées par les pénuries alimentaires; des millions d'enfants souffrent de malnutrition; plus d'un tiers de la population n'a pas accès aux soins de santé les plus élémentaires; la moitié n'a pas accès à de l'eau potable; et de graves violations des droits de l'homme continuent d'être signalées dans l'ensemble du pays.

52. En Sierra Leone, appliquant son mandat de maintien de la paix et agissant en coopération avec les dirigeants de pays de la région, l'ONU a continué de suivre une double approche, qui combine une pression militaire crédible et un dialogue politique constructif. De nouvelles forces étant arrivées récemment, la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) a renforcé sa présence dans presque tout le pays. L'application de l'Accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le Revolutionary United Front (RUF), signé à Abuja en novembre 2000, a considérablement progressé grâce à des réunions de suivi rassemblant les parties, la MINUSIL et la CEDEAO. Le cessez-le-feu a tenu et plus de 13 000 combattants provenant tant des forces progouvernementales que du RUF ont été désarmés entre mai et août 2001, dans le cadre d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Le Gouvernement a pris des mesures de consolidation de la paix et de renforcement de la confiance, dont la libération de quelques membres du RUF qui étaient détenus ainsi que d'autres mesures visant à faciliter la transformation du RUF en parti politique. En juillet 2001, le Gouvernement a indiqué qu'il se proposait de demander au Parlement d'approuver une deuxième prolongation de six mois de son mandat qui doit expirer à la fin de septembre 2001. Il vient d'annoncer que les élections ont été remises *sine die*. En ce qui concerne l'action menée pour lutter contre l'impunité et encourager la réconciliation, la création d'un tribunal spécial et d'une commission vérité et réconciliation est en cours de préparation. À mesure que le déploiement de la MINUSIL progressera et que le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion avancera, le Gouvernement sera censé s'attacher davantage à exercer son autorité dans l'ensemble du pays, surtout dans les zones productrices

de diamants. L'appui soutenu de la communauté internationale reste essentiel à la réussite du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Le Gouvernement et les Sierra-Léonais devront aussi s'attaquer aux problèmes politiques majeurs que la guerre civile n'a fait qu'exacerber.

53. La Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), lancée en septembre 2000, a joué un rôle déterminant en aidant les deux pays à mettre fin à la guerre tragique et destructrice qui les opposait. La Mission a notamment pour tâche d'observer le respect du cessez-le-feu, de vérifier le redéploiement des forces éthiopiennes et érythréennes, de mettre en place des opérations de déminage et de surveiller une zone de sécurité temporaire créée entre les deux pays en application de l'Accord de cessation des hostilités, signé à Alger le 18 juin 2000. Un deuxième accord, conclu le 12 décembre 2000, prévoyait la mise en place d'une commission de tracé des frontières, qui devait délimiter et aborder la frontière commune et régler ainsi le différend frontalier, cause immédiate de la guerre. Lorsque la délimitation et la démarcation de la frontière seront terminées, la mission de maintien de la paix prendra fin. La Commission de tracé des frontières a maintenant été officiellement constituée et elle a convenu d'un calendrier provisoire pour la première phase de ses travaux – délimitation de la frontière.

54. Au Sahara occidental, l'action menée pour régler les multiples problèmes s'opposant à la mise en oeuvre du Plan de règlement est demeurée axée sur la recherche d'une solution acceptable pour les parties. Après avoir rencontré des membres du Gouvernement marocain pour déterminer si le Maroc, Puissance administrante, était disposé à offrir ou accepter une substantielle délégation de pouvoir qui soit conforme aux normes internationales, mon Envoyé personnel a présenté au Front POLISARIO et au Gouvernement algérien un projet d'accord-cadre sur le statut du Sahara occidental. Compte tenu de l'adoption de la résolution 1359 (2001) par le Conseil de sécurité, les parties sont maintenant censées s'entretenir directement ou indirectement sous les auspices de mon Envoyé personnel pour examiner le projet d'accord-cadre et négocier toute modification qu'elles souhaiteraient y apporter.

55. La situation à la frontière entre Israël et le Liban est très instable. Si les conditions ont dans l'ensemble été calmes cette année le long de la ligne de retrait – la « Ligne bleue » –, le différend relatif aux « fermes de

Chebaa » a suscité des tensions et provoqué de graves violations de la ligne. Le Gouvernement libanais n'a pas encore fait tout le nécessaire pour rétablir effectivement son autorité dans tout le sud du pays jusqu'à la Ligne bleue, où les activités d'éléments armés font que la situation demeure instable. Les violations de l'espace aérien libanais que continuent de commettre les forces israéliennes ont elles aussi entraîné des tensions. À plusieurs reprises, dont dernièrement dans sa résolution 1365 (2001), le Conseil de sécurité a demandé à toutes les parties intéressées de respecter scrupuleusement la Ligne bleue.

56. Les fonctions de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban sont maintenant pour l'essentiel celles d'une mission d'observation. La Force a donc entamé un processus de reconfiguration et de réduction de ses effectifs.

57. La Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) a beaucoup progressé dans l'action qu'elle mène pour faire en sorte que son programme de réforme de la police soit terminé à la fin de son mandat. L'enregistrement de tout le personnel de police (24 007 personnes) a pris fin en mai 2001, mais le processus de certification définitive, qui suppose la vérification des antécédents des intéressés, se poursuit. Les programmes de formation de la police entrepris par la Mission sont presque terminés. La MINUBH a aussi fait paraître de nouvelles règles permettant de contrôler le comportement professionnel des membres de la police. Des émeutes ayant éclaté, elle a pris l'initiative de créer et de former des unités d'appui et elle cherche à obtenir du matériel antiémeutes. Toutefois, la proportion de membres des minorités dans les forces de police locales reste très faible. Une aide des donateurs serait indispensable pour que puissent être atteints les objectifs convenus de représentation des minorités dans les forces de police des deux entités.

58. Pendant la deuxième année de son mandat, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) s'est attachée à transférer progressivement aux autorités locales la responsabilité de l'administration publique. À cette fin, des élections municipales ont été organisées en octobre 2000 et mon Représentant spécial a promulgué, au début de cette année, un Cadre constitutionnel de l'autonomie provisoire. Le terrain a ainsi été préparé à l'organisation d'élections qui se dérouleront le 17 novembre 2001 dans l'ensemble du Kosovo. La MINUK continue d'inciter toutes les communautés, en particulier celle

des Serbes du Kosovo, à participer aux structures existantes dirigées par la Mission et elle les invite vivement à s'inscrire sur les listes électorales. En vue de renforcer le maintien de l'ordre public, l'une des tâches les plus pressantes au Kosovo, elle a créé une nouvelle composante<sup>1</sup>, qui regroupe en une seule structure la police et le Département des affaires judiciaires.

59. La MINUK continue de devoir faire face à des tâches extrêmement pressantes, par exemple la protection des droits de toutes les communautés, le retour des réfugiés et des personnes déplacées, la question des personnes disparues et des détenus, la mise en place de mesures de confiance destinées à la communauté des Serbes du Kosovo, l'instauration d'un dialogue constructif avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie, la lutte contre le terrorisme et le crime organisé et les répercussions de la détérioration de la situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

60. Les mesures prises pour régler le très grave problème que pose la présence de mines et de munitions non explosées au Kosovo progressent et les opérations antimines devraient pouvoir cesser leurs activités au cours de l'année à venir.

61. La situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine est source de grave préoccupation. Le pays est déchiré par un conflit ethnique qui menace de dégénérer en guerre civile. La crise actuelle, qui a commencé au mois de février par une campagne militaire lancée par des groupes d'Albanais de souche, s'explique par des difficultés démographiques interethniques, par la dynamique politique interne et par les liens entre le pays et ses voisins, y compris le Kosovo. La crise se poursuit, malgré la conclusion de plusieurs accords de cessation des hostilités et les efforts de médiation menés par l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, cette dernière demeurant chef de file. Je souscris personnellement à ces efforts. Le Conseil de sécurité demeure saisi de la situation et j'ai, pour ma part, continué à m'entretenir de la question tout en envisageant les domaines dans lesquels l'ONU pourrait offrir son assistance.

---

<sup>1</sup> Les composantes de la MINUK sont les suivantes : police et justice (ONU), administration civile (ONU), renforcement des institutions (OSCE) et reconstruction (Union européenne), chacune des composantes comptant sur les capacités et l'expertise de l'organisation dont elle relève.

62. L'année dernière, j'ai annoncé que, grâce à l'évolution positive de la situation, deux opérations de maintien de la paix – l'une au Tadjikistan et l'autre en République centrafricaine – avaient pu prendre fin et être remplacées par des bureaux d'appui pour la consolidation de la paix, de dimensions plus restreintes. Ces bureaux, de même que d'autres en Afrique et un au Guatemala, ont continué de diriger l'action menée par l'ONU pour la consolidation de la paix et la promotion de la démocratisation et de l'état de droit.

63. Le Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan offre un cadre et une orientation politiques à toute une gamme d'activités de consolidation de la paix menées au Tadjikistan. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau a contribué sensiblement à mobiliser un appui international en faveur de programmes de création d'emplois et de formation destinés aux anciens francs-tireurs, afin d'aider ceux-ci à retourner à la vie civile. En mai 2001, le Bureau, le PNUD et la Banque mondiale ont organisé à Tokyo une conférence de donateurs qui a été couronnée de succès, les participants annonçant des contributions de plus de 400 millions de dollars.

64. Travaillant dans chaque cas en étroite coopération avec le Gouvernement et avec la société civile, les trois bureaux d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix après les conflits qui opèrent actuellement en Afrique – en Guinée-Bissau, au Libéria et en République centrafricaine – cherchent à créer un environnement politique porteur à même de faciliter l'examen des problèmes pressants auxquels doivent s'attaquer les trois pays et leurs institutions démocratiques fragiles. Il s'agit notamment d'offrir un cadre et une orientation politiques permettant d'intégrer les activités de consolidation de la paix menées par l'équipe de pays des Nations Unies, de mobiliser l'assistance internationale de façon à s'attaquer aux problèmes économiques et sociaux les plus urgents, de promouvoir la réconciliation et le dialogue sur le plan national et de renforcer la capacité locale de gestion des crises. Les bureaux continuent d'aider à remettre en état le système judiciaire et l'appareil législatif, à promouvoir l'état de droit et le respect des droits de l'homme et à améliorer les relations entre le pays considéré et ses voisins.

65. La Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) a continué de vérifier le res-

pect des accords de paix conclus en 1996. Le Président du Guatemala a fréquemment réaffirmé l'attachement de son gouvernement au processus de paix. Pourtant, l'application des accords continue de se heurter à de nombreux obstacles et la date prévue pour la mise en oeuvre des engagements restants a été reportée à la fin de 2004. Dans un contexte de polarisation croissante, la MINUGUA a encouragé des alliances politiques en faveur du programme de paix de façon à promouvoir la coopération entre le Gouvernement et la société civile. À ma demande, mon chef de cabinet s'est rendu récemment au Guatemala pour faire savoir que je me préoccupe de la lenteur du processus de paix et que j'espère que le Gouvernement et les secteurs influents de la société civile, en particulier le secteur privé, entameront un dialogue constructif pour enrayer la polarisation croissante du pays. Je suis convaincu en effet qu'à ce stade de l'évolution politique, il est indispensable de mobiliser tous les efforts pour garantir le caractère irréversible du processus de paix. Toutefois, si le Gouvernement ne prend pas l'initiative et la direction de ce processus, la démocratie restera fragile et le mécontentement social risque fort de s'accroître. L'ONU continuera de soutenir la mise en oeuvre des accords de paix, mais son rôle ne peut et ne doit pas remplacer les engagements sociaux et politiques que les Guatémaltèques doivent prendre pour édifier l'avenir de leur pays.

66. La Mission internationale civile d'appui en Haïti (MICAH) s'est heurtée à de graves obstacles au cours de l'année. Dans mon rapport final sur la Mission (A/55/905), dont le mandat a pris fin le 6 février 2001, j'ai dressé un bilan assez sombre de la situation dans le pays et exprimé l'espoir que le Gouvernement et l'opposition entameraient un dialogue politique en vue de la réconciliation. Après le retrait de la MICAH, les Nations Unies ont mis en place un programme détaillé de transition, coordonné par le PNUD, qui fait une large place aux droits de l'homme, encourage la recherche d'un consensus et la réduction des différends et cherche à assurer une forte participation de la société civile. Après le départ de la MICAH, l'Organisation des États américains (OEA) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont pris la direction des efforts internationaux faits pour améliorer les perspectives de négociation entre le Gouvernement et l'opposition. Je note avec satisfaction cet effort de médiation et de négociation de l'OEA et j'attends avec intérêt l'issue de cette initiative commune avec la CARICOM.

67. L'engagement de l'OEA en Haïti est l'exemple même de la coopération et de la coordination entre l'ONU et les organisations régionales qu'exige la consolidation de la paix. Afin de promouvoir cette coopération, j'ai organisé en février 2001 la quatrième réunion de haut niveau entre l'ONU et les organisations régionales, consacrée au thème de la coopération pour la consolidation de la paix. La réunion a adopté un « Cadre de coopération pour la consolidation de la paix », dans lequel nous avons convenu des principes directeurs devant guider la coopération dans ce domaine, ainsi que des activités qu'il serait possible d'entreprendre en commun.

68. En moins de deux ans, l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), agissant en association avec la population du Timor oriental et en étroite coordination avec des institutions, fonds et programmes des Nations Unies, a considérablement progressé dans la réalisation du vaste mandat qui lui avait été confié par le Conseil de sécurité : aider le pays à gérer sa transition vers l'autonomie et créer les conditions d'un développement durable, tout en assurant la sécurité et le maintien de l'ordre sur l'ensemble du territoire et en offrant une assistance humanitaire. L'activité a été intense tout au long des 12 mois considérés. Des arrangements de partage du pouvoir avec l'ATNUTO ont permis aux Timorais d'assumer progressivement la responsabilité du gouvernement. Les Timorais ont aussi été dotés de pouvoirs exécutifs dans le Cabinet mixte ONU/Timor et ils ont exercé des pouvoirs législatifs au sein d'un conseil national entièrement timorais.

69. Après l'élection, le 30 août, d'une assemblée constituante chargée de rédiger la constitution d'un pays indépendant et démocratique, le pays entrera le 15 septembre 2001 dans la phase finale de la transition, avec la mise en place d'un nouveau Cabinet élargi composé exclusivement de Timorais et la convocation de l'Assemblée constituante. Si ses membres en décident ainsi, l'Assemblée pourra par la suite devenir la première législature du pays indépendant. Une fois que la Constitution sera approuvée et que les élections nécessaires auront été organisées, peut-être au début de 2002, le Timor oriental sera prêt à se déclarer indépendant, avec l'approbation du Conseil de sécurité. Toutefois, l'indépendance ne signifiera pas que le pays sera abandonné par la communauté internationale. Des préparatifs sont en cours en vue d'une éventuelle mission qui succéderait à l'ATNUTO. Cette nouvelle mission

continuerait d'assurer une présence militaire et de police et d'aider le nouveau gouvernement dans les domaines qui n'ont pas pu être suffisamment consolidés pendant le mandat de l'ATNUTO.

70. Je sais que des États Membres s'inquiètent de l'ampleur des ressources consacrées à cette opération. Je suis conscient aussi de l'ampleur des responsabilités que l'Organisation a assumées au Timor oriental. Je préconiserais donc une approche prudente, qui permettrait de protéger l'investissement considérable que la communauté internationale a fait dans l'avenir du pays. Dans un souci d'efficacité – et pour que la population puisse tirer parti de cet investissement –, je pense qu'après le retrait de l'ATNUTO et après la proclamation de l'indépendance, la communauté internationale devrait continuer à offrir un appui substantiel, au moyen d'une mission intégrée et bien coordonnée, dirigée par un représentant spécial, guidée par un mandat fixé par le Conseil de sécurité et financée par des contributions mises en recouvrement.

71. Les activités de renforcement de la paix menées par l'Organisation des Nations Unies continuent d'être renforcées par une coopération et une coordination de plus en plus dynamiques entre tous les éléments du système. C'est sans doute sur le terrain que cette coopération peut être le mieux appréciée, les opérations de paix collaborant régulièrement avec les différentes entités du système qui s'occupent de consolidation de la paix et d'activités préventives, y compris les opérations d'urgence menées par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organismes de secours, ainsi que les travaux à long terme d'organismes tels que le PNUD. L'action menée dans le domaine des droits de l'homme est particulièrement importante pour l'alerte avancée et la consolidation de la paix. À cet égard, il est primordial que la composante droits de l'homme d'une opération de maintien de la paix ou les représentants sur place du Haut Commissaire aux droits de l'homme coopèrent avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

### **Assistance électorale**

72. Le nombre de demandes d'assistance électorale adressées à l'ONU a augmenté au cours de l'année à l'examen. D'importantes missions électorales ont été organisées dans la République démocratique du Congo, au Timor oriental et en Sierra Leone. En novembre

2000, des élections locales se sont déroulées avec succès au Kosovo, où l'on prépare actuellement des élections à l'échelle de la province. L'assistance au processus électoral péruvien a abouti à un second tour de scrutin pour l'élection présidentielle au début de juin 2001.

73. Plusieurs élections organisées au cours de l'année écoulée indiquent que des progrès importants sont en cours vers la démocratisation. En Côte d'Ivoire, dans la République fédérale de Yougoslavie et au Pérou, les régimes au pouvoir ont organisé des élections, escomptant que les électeurs se contenteraient de renouveler leur mandat, comme ils l'avaient fait dans le passé. Dans chaque cas, l'électorat a rejeté le régime ou protesté si énergiquement contre les tentatives faites par les titulaires pour se maintenir à leur poste que ces derniers ont fini par présenter leur démission. Aux Philippines, le Président a été renversé à la suite de manifestations populaires déclenchées par des allégations de corruption. Ces exemples indiquent une sensibilisation accrue du public aux droits démocratiques – comme la liberté de la presse, la primauté du droit et l'organisation d'élections libres et régulières – et montrent que cette prise de conscience incite les citoyens à agir. Ils considèrent que leurs dirigeants doivent répondre de leurs actes. De plus, à l'ère de la mondialisation où l'information circule instantanément autour du monde, toute action publique réussie renforce et dynamise les autres interventions.

74. Cette évolution a eu d'importantes répercussions sur l'assistance électorale fournie par l'ONU. Le renforcement des capacités continuera de recevoir une attention particulière mais l'assistance sera aussi plus spécifiquement orientée vers l'appui à certaines institutions et la promotion d'une participation locale accrue. Au Nigéria, par exemple, un projet novateur fournit encouragement et appui à la société civile locale pour l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes d'éducation civique.

### **Désarmement**

75. Dans la Déclaration du Millénaire, les dirigeants mondiaux ont décidé de travailler à l'élimination des armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, et de réduire les risques créés à l'échelle mondiale par les armes légères et les mines terrestres. Toutefois, les incertitudes au sujet de l'état de la relation stratégique entre les principales puissances dotées

d'armes nucléaires et la persistance de divergences de vues entre les États au sujet des priorités et des perspectives continuent d'alimenter la polémique et de bloquer tout progrès vers la sécurité et le désarmement au niveau mondial.

76. Les dépenses militaires mondiales ont continué d'augmenter, l'accroissement étant enregistré dans certains pays industrialisés et divers pays en développement. Bien que les montants alloués au titre de l'aide publique au développement aient continué de diminuer au cours de l'année, les budgets militaires n'ont cessé d'augmenter. D'après des estimations prudentes, le montant de ces dépenses dépasse 800 milliards de dollars par an – soit 80 % du montant moyen des dépenses militaires mondiales pendant la guerre froide.

77. Le niveau de coopération internationale dans le domaine du désarmement demeure insuffisant. Cela est particulièrement évident dans le contexte de la Conférence du désarmement – rouage indispensable du mécanisme multilatéral de désarmement – où, en 2001, il a été impossible de parvenir à un consensus sur un programme de travail. J'espère que la désignation par la Conférence de trois coordonnateurs spéciaux contribuera à faire progresser ses travaux l'an prochain. Plusieurs accords multilatéraux ne sont toujours pas entrés en vigueur ou effectivement appliqués. Les accords historiques auxquels est parvenue la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2000 n'ont pas encore été pleinement mis en oeuvre.

78. Bien que 161 États aient signé et 79 États aient ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, des problèmes persistent, qui entravent son entrée en vigueur. À la demande de la majorité des États parties, j'ai décidé de convoquer la deuxième Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité qui se tiendra à New York, du 25 au 27 septembre 2001. J'espère que le moratoire actuellement appliqué à l'échelle mondiale sur les essais nucléaires sera strictement observé en attendant l'entrée en vigueur du Traité.

79. Je suis préoccupé par le fait que certains plans visant à déployer des systèmes nationaux de défense antimissile menacent non seulement les accords bilatéraux et multilatéraux de limitation des armements mais risquent également de compromettre les efforts déployés actuellement et ultérieurement dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Afin de

prévenir une nouvelle course aux armements, j'encourage la poursuite de consultations sur ces questions. Il est indispensable de mener des négociations multilatérales en vue d'aboutir à des accords de désarmement juridiquement contraignants, irrévocables et vérifiables.

80. L'adoption de normes négociées dans un cadre multilatéral contre la prolifération des missiles réduirait considérablement la menace constituée par les missiles balistiques armés d'armes classiques ou d'armes de destruction massive. À la demande de l'Assemblée générale, j'ai demandé à un groupe d'experts gouvernementaux d'examiner la question des missiles sous tous ses aspects, lequel fera rapport à ce sujet en 2002.

81. Les négociations sur l'élaboration d'un protocole de vérification visant à renforcer la Convention sur les armes biologiques, à améliorer son efficacité et à promouvoir un degré de transparence accru n'ont pas abouti à un accord. Les travaux tendant à renforcer la Convention devraient, en principe, être examinés à la cinquième Conférence d'examen des Parties qui doit commencer le 19 novembre 2001. La Convention sur les armes chimiques a joué un rôle crucial dans les efforts déployés par la communauté internationale afin d'éliminer les dangers présentés par les armes de destruction massive, de freiner leur prolifération et de parvenir à leur élimination. Des efforts supplémentaires seront requis pour assurer l'universalité de cet instrument et il faudra continuer de fournir un appui politique et financier à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, afin qu'elle puisse exécuter avec efficacité les tâches qui lui ont été confiées.

82. La dangereuse omniprésence des armes légères a suscité un regain d'attention au cours des dernières années. La Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue du 9 au 20 juillet 2001, a mobilisé les gouvernements, les organisations régionales, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et la société civile et offert une occasion historique d'engager un débat international sur le trafic des armes légères. Le Programme d'action, qui a été adopté par consensus, marque une première étape importante vers l'objectif consistant à prévenir, à combattre et à éliminer le commerce illicite de ce type d'armes. Il comprend des directives pratiques pour guider l'action aux niveaux national, régional et international. Toutefois, les participants ne sont pas parvenus à un consensus sur toutes les questions.

J'encourage les gouvernements à poursuivre leurs efforts sur ces questions et demande instamment aux États Membres de prendre des mesures pour donner suite aux principales recommandations de la Conférence.

83. Les États Membres demandent de plus en plus souvent au Secrétariat de mettre en oeuvre des mesures de désarmement concrètes dans le contexte des efforts de consolidation de la paix. Des projets de collecte d'armes et des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ont été élaborés en Afrique, en Amérique latine, en Asie et en Europe. Bien que le manque de ressources continue d'entraver leurs travaux, les centres régionaux pour la paix et le désarmement ont élargi leurs activités et fournissent maintenant des services consultatifs et de formation. Les efforts se poursuivent pour obtenir des contributions plus importantes auprès des États Membres intéressés, afin de répondre au nombre croissant de demandes d'assistance.

84. Le nombre d'États ayant adhéré au Protocole II révisé à la Convention sur certaines armes classiques a augmenté, s'élevant aujourd'hui à 58. Douze pays supplémentaires ont adhéré à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel ou l'ont ratifiée, tandis que les États parties continuaient d'oeuvrer à son application. D'après les estimations, la production de mines terrestres a pratiquement cessé, les transferts de mines antipersonnel ont fortement diminué et les stocks existant dans de nombreux pays continuent d'être détruits. À la date de la deuxième Réunion des États parties à la Convention, en septembre 2000, 25 États parties avaient achevé la destruction de leurs mines et l'élimination se poursuivait dans 24 autres États.

## Sanctions

85. Le risque que les sanctions aient des effets préjudiciables sur des populations innocentes ou des parties tierces souligne la tension inhérente au double mandat de l'Organisation, consistant à préserver la paix internationale et à protéger les besoins des populations. Les sanctions devraient être suffisamment vigoureuses pour convaincre les dirigeants visés de se conformer aux critères politiques établis, sans être d'une sévérité telle qu'elles précipiteraient une situation de détresse humanitaire, sapant la viabilité de la politique et de l'instrument lui-même.

86. Je me félicite de l'élaboration du concept de sanctions ciblées, qui ressort clairement des sanctions imposées par le Conseil de sécurité pendant l'année à l'examen. En décembre 2000, par sa résolution 1333 (2000), le Conseil a prorogé l'interdiction des vols, ajoutant un embargo sur les armes aux sanctions financières ciblées, imposées antérieurement à l'encontre du régime des Talibans en Afghanistan. En mars 2001, par sa résolution 1343 (2001), il a imposé une interdiction de déplacement et un embargo sur les diamants en provenance du Libéria. Dans les deux cas, il s'est efforcé de concentrer les pressions sur les individus dont le comportement contrevenait aux normes internationales de paix et de sécurité, tout en réduisant au minimum l'impact de son action sur les populations civiles et les États tiers affectés.

87. Les recommandations formulées par le Groupe de travail officieux du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions devraient apporter une contribution utile au débat sur la question. Entre-temps, je me félicite vivement du recours continu aux groupes d'experts chargés d'enquêter sur les violations des sanctions, y compris le trafic d'armes et les ventes illégales de diamants.

---

## Chapitre II

### Suite donnée aux engagements humanitaires

88. Il est à déplorer que le passage au nouveau millénaire ne se soit pas accompagné d'une réduction des souffrances causées par les catastrophes naturelles et les situations d'urgence complexes dans le monde entier. Les conflits perdurent en Afghanistan, en Angola, dans la République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan, tandis que les crises se sont aggravées ou de nouvelles crises ont éclaté au Burundi, en Indonésie, au Libéria et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, pour ne citer que quelques exemples parmi les plus marquants. Les populations civiles vulnérables demeurent la cible d'actes de violence et continuent de supporter le poids des souffrances causées par les conflits. Les attaques consternantes perpétrées contre des agents humanitaires se sont également poursuivies. Les chefs d'État et de gouvernement et les représentants des 189 États Membres ont rendu hommage à ces victimes de la violence lors du Sommet du Millénaire qui s'est tenu à New York, en septembre 2000.

89. L'ampleur et le nombre de catastrophes naturelles continuent d'augmenter, multipliant les demandes d'assistance humanitaire. Au cours de l'année écoulée, la sécheresse qui a sévi dans la corne de l'Afrique, en Amérique centrale, en Asie centrale et en Asie du Sud a semé la dévastation. De graves inondations ont entraîné des dégâts importants et des déplacements massifs de population en Afrique australe et en Asie. L'Asie du Nord-Est a subi des périodes de froid d'une rigueur dévastatrice. Des séismes de forte intensité ont frappé El Salvador et l'Inde, causant des pertes en vies humaines considérables et des dégâts très importants aux infrastructures. Ce besoin croissant d'aide humanitaire exige d'améliorer l'efficacité des secours apportés par la communauté des donateurs, la société civile et les gouvernements nationaux.

#### Coordination de l'action humanitaire et protection des civils

90. La coordination, tant au sein de la communauté humanitaire qu'entre les initiatives humanitaires et les efforts de paix et de sécurité, a continué de s'améliorer au cours de l'année. Une attention particulière a été accordée au renforcement de la coordination entre

l'action humanitaire et les opérations de paix, conformément à ma note régissant les relations entre les représentants du Secrétaire général, les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs humanitaires.

91. Dans le deuxième rapport que j'ai présenté au Conseil de sécurité sur la protection des civils dans les conflits armés (S/2001/331), j'ai souligné que le sort des populations en détresse ne s'était guère amélioré. Très peu de progrès avaient été réalisés en ce qui concerne l'application des 40 recommandations figurant dans mon premier rapport (S/1999/957) ou des deux résolutions subséquentes du Conseil de sécurité sur la question [résolutions 1265 (1999) et 1296 (2000)]. J'ai donc enjoint au Conseil de sécurité d'accorder la priorité à la mise en oeuvre des recommandations convenues sur l'établissement de rapports concernant cette question.

92. Les progrès réalisés dans la protection des civils menacés par les conflits armés se mesurent en termes de vies humaines et de moyens de subsistance, ainsi que par l'absence de peur. Le succès dépend de la volonté des États Membres et des acteurs internationaux, notamment le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, de prendre les mesures requises pour protéger les civils dans les conflits armés, notamment les femmes, les enfants et les personnes âgées. Les efforts à déployer afin d'instaurer « la culture de protection » des civils dont j'ai préconisé l'émergence dans mon deuxième rapport devraient dépasser le cadre des Nations Unies et requerront une action et une coopération continues de la part des gouvernements, des organisations régionales, des organisations non gouvernementales internationales et nationales, des médias, du secteur privé, des milieux universitaires et de la société civile dans son ensemble.

93. Dans le rapport et dans les recommandations qu'il contient, il est indiqué que les efforts déployés par la communauté internationale ne peuvent venir qu'en complément des responsabilités des États. La responsabilité principale de la protection des civils dans les conflits armés incombe en effet aux États, comme l'ont reconnu les États Membres, lorsqu'ils se sont engagés dans la Déclaration du Millénaire à « élargir et renforcer la protection des civils dans les situations d'urgence complexes, conformément au droit interna-

tional humanitaire ». Compte tenu du caractère essentiellement interne des conflits armés actuels, j'ai également souligné dans mon rapport qu'il était nécessaire d'associer les groupes armés à la protection des populations en détresse.

94. Sur les dizaines de millions de personnes déplacées que l'on compte dans le monde, environ la moitié l'ont été par des conflits armés. Au cours de l'année écoulée, l'ONU a continué de renforcer ses interventions humanitaires face aux crises créées par les déplacements internes. En juillet 2000, le Comité permanent interorganisations a chargé un réseau interorganisations de haut niveau sur les déplacements internes d'effectuer des études sur certains pays ayant des populations déplacées, afin de formuler des recommandations visant à améliorer la situation dans ces pays et de présenter des propositions afin de faire en sorte que la communauté internationale soit mieux en mesure de satisfaire leurs besoins fondamentaux. Le Réseau complète les efforts de plaidoyer que poursuit mon Représentant chargé des personnes déplacées et utilise les Principes directeurs concernant les déplacements internes formulés sous sa direction, en tant que cadre fondamental. En fait, le mandat de mon Représentant est également représenté dans les missions d'examen du Réseau.

95. Des représentants du Réseau se sont rendus en Afghanistan, en Angola, au Burundi, en Colombie, en Érythrée, en Éthiopie, en Indonésie entre octobre 2000 et août 2001. Les missions d'examen effectuées ont confirmé l'existence de graves lacunes dans l'action humanitaire menée par le système des Nations Unies pour répondre aux besoins des personnes déplacées, auxquelles il faut remédier, en ce qui concerne en particulier la protection des civils. Ces déficiences résultent de l'absence de responsabilités clairement définies des organismes dans certains secteurs et de l'insuffisance apparente des efforts déployés par certaines organisations dans les secteurs qui leur ont été attribués. Dans de nombreux cas, le principal obstacle à une amélioration de l'action interorganisations demeure l'absence d'un financement soutenu. Des efforts sont en cours pour combler les lacunes qui ont été identifiées. À long terme, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires sera renforcé, afin d'appuyer les interventions des organismes opérationnels visant à satisfaire les besoins des personnes déplacées. Il sera établi à cette fin un petit groupe interorganisations non

opérationnel chargé des personnes déplacées, qui conseillera le Coordonnateur des secours d'urgence.

### **Prestation de services humanitaires et sous-financement des interventions d'urgence**

96. Au cours de l'année à l'examen, le système des Nations Unies a fourni une assistance humanitaire à divers groupes de population vulnérables en Afghanistan, en Angola, au Burundi, en Colombie, en Érythrée, en Éthiopie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, dans la Fédération de Russie, en Guinée, en Indonésie, au Libéria, en Mongolie, au Mozambique, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone, en Somalie, au Soudan, au Tadjikistan, dans le territoire palestinien occupé et dans la région des Grands Lacs, en Afrique.

97. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) joue un rôle de plus en plus important dans les situations d'urgence, intervenant dans plus de 35 pays. Dans le cadre de l'action humanitaire qu'il a menée au cours de l'année écoulée, plus de 47 millions d'enfants ont été vaccinés contre la poliomyélite à l'occasion des Journées nationales de vaccination, pour lesquelles des cessez-le-feu spéciaux avaient été négociés en Afghanistan, en Angola, dans la République démocratique du Congo, au Soudan et à Sri Lanka. Plus de 7 millions d'enfants ont bénéficié de l'appui de l'UNICEF en matière d'éducation et l'intervention du Fonds au Timor oriental, au Kosovo et en République-Unie de Tanzanie souligne l'importance de l'éducation dans les situations d'urgence en tant que moyen permettant à une population traumatisée de retrouver des conditions de vie normales.

98. Sur les 17 pays les plus affectés par le VIH/sida, 13 sont confrontés à des conflits. L'UNICEF a mis en oeuvre de nombreux programmes dans ces pays, notamment des activités d'éducation par les pairs et d'information à l'intention des jeunes par le biais des médias et l'application de méthodes d'enseignement non traditionnelles. Au cours de l'année, il a élargi ses programmes et ses partenariats en vue d'assurer la protection des enfants et des femmes dans les situations d'urgence. En République démocratique du Congo et au Soudan, des progrès ont été réalisés vers la démobilisation des enfants soldats, tandis qu'en Sierra Leone, sur un total de 1 700 enfants démobilisés, 1 000 ont

retrouvé leur famille. Les missions de maintien de la paix des Nations Unies ont également été utilisées à la fois comme moyen et comme cible pour l'éducation et l'information sur le VIH/sida.

99. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) contribue à la coordination globale de l'action humanitaire en informant tous les partenaires au sujet des déterminants de la survie et de la santé dans les situations d'urgence et s'efforce de coordonner les mesures de santé publique à l'intention de toutes les populations affectées, y compris les personnes déplacées. Les priorités demeurent les suivantes : évaluation des besoins, vaccinations, amélioration de la nutrition, fourniture de médicaments, contrôle des maladies transmissibles et non transmissibles, santé en matière de reproduction et santé mentale. L'OMS appuie également les actions menées à l'échelle du système pour lutter contre le VIH/sida dans les situations d'urgence, en faveur des personnes âgées dans les situations d'urgence humanitaire et en vue de protéger la santé du personnel des organisations humanitaires.

100. La présence de l'OMS et sa capacité opérationnelle sur le terrain peuvent assurer un impact optimal dans la gestion coordonnée des mesures de santé publique, l'apprentissage collectif et la transparence dans le secteur de la santé. À cette fin, l'Organisation fournit des conseils techniques adaptés aux pays, et transmet des rapports de situation et des données en matière de surveillance épidémiologique à tous les partenaires qui, par leur action dans le domaine de la santé ou dans des secteurs connexes, peuvent contribuer à la réalisation de l'objectif commun, à savoir réduire la mortalité et les souffrances évitables. En octobre 2000, l'OMS a organisé une Consultation internationale sur la santé mentale des réfugiés et des populations déplacées dans les situations de conflit et d'après-conflit, qui a approuvé une déclaration de coopération entre les agents d'exécution, les États Membres, les établissements universitaires et les instituts de recherche. Elle a validé les instruments techniques d'évaluation et organise actuellement une conférence internationale afin d'examiner les moyens d'améliorer les prestations des systèmes de soins de santé locaux face aux besoins des personnes déplacées.

101. En tant qu'entité des Nations Unies chargée de fournir une aide alimentaire, le Programme alimentaire mondial (PAM) a poursuivi son action afin de sauver des vies humaines, de lutter contre la faim et de permettre aux populations pauvres et exposées à

l'insécurité alimentaire d'effectuer des investissements en vue de parvenir à une auto-assistance à moyen terme. Face aux situations d'urgence survenues en 2000, le PAM a fourni plus de 3,5 millions de tonnes de vivres et aidé 83 millions de personnes, dont plus de 60 millions affectées par des catastrophes naturelles et des situations d'urgence complexes. Il a continué à coopérer avec d'autres entités des Nations Unies afin d'assurer un accès sans entrave et en toute sécurité aux populations et aux zones vulnérables en vue de l'évaluation, de l'acheminement, de la distribution et du contrôle de l'aide alimentaire. Le PAM utilise cette aide pour renforcer les moyens de subsistance, réduire la vulnérabilité aux pénuries alimentaires ultérieures et promouvoir des solutions durables, et s'efforce de l'acheminer par l'intermédiaire des femmes, afin de faire en sorte qu'elle réponde aux besoins des familles, et en particulier à ceux des enfants. Il s'efforce de fournir 80 % de l'aide alimentaire d'urgence directement aux femmes, d'obtenir leur pleine participation au sein des groupes chargés de la prise de décisions et de leur assurer un accès égal aux ressources, à l'emploi, aux marchés et au commerce. Le PAM tente également d'évaluer les besoins particuliers des personnes déplacées exposées à l'insécurité alimentaire et de contribuer à leur garantir les mêmes droits et libertés que les autres groupes de population dans leur pays; il vise aussi à satisfaire les besoins alimentaires des réfugiés de manière à renforcer l'autosuffisance.

102. En 2000, le PAM a alloué environ 50 % de son aide alimentaire aux populations et groupes vulnérables affectés par les guerres civiles ou les conflits dans l'une des nombreuses situations d'urgence qui perdurent en Afrique, en Asie centrale, dans les Balkans et en Amérique latine. Si, en termes globaux, il a augmenté l'aide alimentaire fournie aux populations civiles affectées de 3 % en 2000, il s'est heurté à des difficultés dans certaines situations d'urgence sous-financées et « oubliées », comme l'Angola, la Somalie et la région des Grands Lacs. Grâce au versement de contributions en temps utile, une aide humanitaire a pu être fournie dans diverses situations extrêmement complexes et instables. Dans certains cas, toutefois, les ressources ont été allouées trop tardivement pour prévenir une nouvelle crise ou atténuer les conséquences des crises en cours, ou pour éviter toute interruption dans la chaîne de distribution des vivres, contraignant le PAM à réduire les rations dispensées aux populations affectées.

103. Le Système mondial d'information et d'alerte rapide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), dispositif international qui donne l'alerte en cas de menace sur les récoltes et les disponibilités alimentaires, a continué, compte tenu de la forte augmentation du nombre des situations d'urgence alimentaire, à fournir à la communauté internationale des informations sur les calamités agricoles et les crises alimentaires imminentes. Au cours de la période 1998-2000, pratiquement toutes les régions ont été gravement affectées par des catastrophes naturelles ou technologiques. Utilisant des données de terrain et des données satellite, le système surveille l'état des cultures, ainsi que les disponibilités et les demandes alimentaires dans tous les pays, identifie ceux dans lesquels des pénuries alimentaires sont imminentes et effectue des évaluations continues des besoins alimentaires d'urgence qui pourraient surgir.

104. En 2000, la FAO a fourni une assistance d'urgence pour l'agriculture et le rétablissement des moyens de subsistance, afin d'aider les populations affectées par les catastrophes naturelles et les situations d'urgence complexes dans 41 pays. Elle a distribué des semences et des outils aux groupes vulnérables, notamment aux personnes déplacées, aux ex-combattants et aux femmes. Dans la corne de l'Afrique et en Mongolie, la FAO a fourni des aliments pour animaux et des médicaments vétérinaires pour protéger la santé du bétail, les populations rurales locales étant fortement tributaires de l'élevage. Dans des pays comme l'Afghanistan et le Tadjikistan, qui ont traversé de longues périodes de conflit, la FAO a mis en oeuvre des projets de relèvement à moyen terme, portant notamment sur la mise en place de services vétérinaires privés, le lancement de programmes de multiplication des semences et la remise en état du matériel agricole. Afin de renforcer la viabilité de ces efforts, elle a mis l'accent sur les éléments des projets concernant la formation et le renforcement des capacités.

105. La FAO joue un rôle de coordination central dans le secteur agricole. Un vaste programme agricole de secours et de relèvement a été mis en oeuvre au Kosovo où, du fait principalement de la présence de son groupe de coordination des opérations d'urgence, les activités de reconstruction ont pu être développées, tandis que les secours alimentaires immédiats étaient progressivement réduits, ce qui a permis d'établir un lien entre les étapes de l'aide humanitaire portant,

d'une part, sur les secours et, de l'autre, sur le relèvement.

106. Le Programme des Nations Unies pour le développement a continué de fournir une assistance technique par le biais de ses bureaux de pays, afin de faciliter la réintégration des populations déplacées et de relever les communautés affectées par les crises grâce au lancement d'initiatives socioéconomiques. Le PNUD constitue actuellement des équipes de relèvement provisoires pour renforcer la capacité de ses bureaux de pays et du système des coordonnateurs résidents d'appuyer les efforts de relèvement déployés dès les premiers stades et d'accélérer la transition au-delà des situations de conflit et de catastrophe.

107. Le PNUD s'efforce également de réduire la demande d'armes illicites en s'attaquant aux causes profondes de la violence. Il a collecté et détruit des dizaines de milliers d'armes et encouragé les autorités des pays sortant de crises à détruire les tonnes de munitions et d'explosifs utilisés dans le conflit. Au cours de l'année écoulée, le Programme a obtenu certains succès en Albanie, en République du Congo et en El Salvador. Quelque 14 000 armes ont été collectées et détruites en Albanie et 10 000 en République du Congo.

108. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient fournit des services dans les domaines de l'éducation, de la santé et des secours, ainsi que des services sociaux, et met en oeuvre des programmes d'activités productrices de recettes à l'intention de plus de 4 millions de réfugiés. Les ressources n'ont toutefois pas augmenté aussi rapidement que la demande de services dans ce domaine. Compte tenu des annonces de contributions faites par les donateurs jusqu'à présent, l'Office est confronté à un déficit estimé à 67 millions de dollars par rapport à un budget de 311 millions de dollars approuvé par l'Assemblée générale. Le déficit compromet gravement la qualité et l'ampleur des services qu'il fournit.

109. Au cours de l'année écoulée, le programme « pétrole contre nourriture », établi par le Conseil de sécurité en 1996 et administré par le Bureau chargé du Programme Iraq, a continué d'aider la population iraquienne à satisfaire ses besoins essentiels dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de l'agriculture et du logement. Depuis l'adoption de la résolution 1330 (2000) par le Conseil de sécurité, le 5 décembre 2000,

72 % des recettes pétrolières iraqiennes sont maintenant disponibles pour le programme humanitaire, contre 66 % au cours des phases antérieures. Les fonds supplémentaires seront utilisés pour répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables. Le retard pris par le Gouvernement iraquien en ce qui concerne l'achat de fournitures humanitaires et de matériel constitue un grave sujet de préoccupation, tout comme les retards survenant dans la présentation de demandes par les entrepreneurs et la décision prise par le Comité des sanctions du Conseil de sécurité de mettre en attente un grand nombre de contrats.

110. Le système des Nations Unies, en étroite collaboration avec le Service de l'action antimines de l'ONU, a continué de porter son attention sur la menace constituée par les mines terrestres dans plus de 20 pays. Les zones polluées font l'objet de levés et sont balisées, cartographiées et déminées, tandis que les communautés concernées sont sensibilisées au danger des mines. L'assistance aux victimes a été centrée sur la réadaptation et la réinsertion. L'ONU a continué de mobiliser des ressources à l'appui de ces activités, tandis que plus de 30 pays sollicitent maintenant une assistance financière par le biais de divers mécanismes des Nations Unies. On estime qu'en 2000, les donateurs internationaux ont versé des contributions d'un montant de plus de 200 millions de dollars au titre de l'action antimines, en plus des ressources engagées par les États où se trouvent des zones minées. À l'échelle internationale, des progrès considérables ont été faits, en ce qui concerne notamment l'élaboration et la diffusion de normes internationales régissant l'action antimines, le déploiement du système de gestion de l'information pour l'action antimines et les travaux sur l'impact socioéconomique de la pollution par les mines terrestres. Des progrès notables ont été réalisés dans la réduction de la menace posée par les mines terrestres dans plusieurs pays mais les États les plus gravement touchés requerront un soutien de la communauté internationale qui devra être poursuivi pendant un certain nombre d'années.

111. L'insuffisance du financement, les restrictions d'accès et les questions relatives à la sécurité du personnel ont fortement limité la capacité d'intervention des organisations dans les situations d'urgence au cours de l'année. Le sous-financement demeure un grave obstacle à l'action humanitaire dans divers pays. En l'absence d'un financement immédiat et réaliste, la planification des interventions d'urgence, la planifica-

tion préalable et la constitution de stocks ne peuvent contribuer effectivement à accélérer l'action des organisations humanitaires face à une crise.

112. La procédure d'appel global rassemble la communauté humanitaire des Nations Unies en vue d'élaborer des stratégies communes pour les situations d'urgence complexes dans les crises les plus graves, souvent caractérisées par une défaillance politique ou économique dans l'État concerné. Pour 2001, des appels globaux ont été lancés concernant des crises humanitaires en Afghanistan, en Afrique de l'Ouest, en Angola, au Burundi, dans le nord du Caucase dans la Fédération de Russie, en Érythrée, en Éthiopie, en Europe du Sud-Est, aux Moluques (en Indonésie), en Ouganda, en République du Congo, en République démocratique du Congo, en République populaire démocratique de Corée, en République-Unie de Tanzanie, en Sierra Leone, en Somalie, au Soudan et au Tadjikistan.

113. Les appels globaux pour 2001 avaient pour but de réunir un montant de 2,8 milliards de dollars afin de desservir quelque 44 millions de personnes requérant une assistance humanitaire dans les pays affectés par des conflits. En juin 2001, moins du tiers des sommes nécessaires avait été réuni, représentant un pourcentage inférieur aux contributions annoncées à la même époque l'an dernier.

### **Difficulté de protéger et d'aider les réfugiés**

114. L'an 2000 a marqué le cinquantième anniversaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui, à cette étape importante, est confronté à de graves problèmes; il doit en effet, notamment, assurer la disponibilité et la qualité de l'asile; revitaliser le système de protection des réfugiés; leur fournir une assistance efficace; promouvoir à leur intention des solutions durables; et encourager la création de partenariats à l'appui du système de protection international et dans la recherche de solutions durables.

115. La population dont s'occupe le HCR a diminué, passant de 22,3 millions de personnes au début de 2000 à 21,1 millions au début de 2001; il s'agit de réfugiés, de demandeurs d'asile, de réfugiés rapatriés aux premiers stades de leur réinsertion et de personnes déplacées. La persistance de conflits ou la reprise de conflits antérieurs, associées à la stagnation des processus de paix, ont entraîné des courants continus de réfugiés.

Les nombreuses violations de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka en République démocratique du Congo ont déplacé environ 1,8 million de personnes dans le pays et conduit plus de 100 000 autres à fuir, principalement en République du Congo, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. Malgré la signature en août 2000 de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, la persistance de la violence a incité 80 000 personnes à quitter le Burundi pour la République-Unie de Tanzanie. Au cours des sept premiers mois de 2001, du fait de l'arrivée de quelque 880 000 Afghans sur son territoire, le Pakistan est devenu le pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés, dont la population est estimée à quelque 2 millions de personnes.

116. En septembre 2000, nous avons été témoins du meurtre brutal de trois fonctionnaires du HCR au Timor occidental et d'un fonctionnaire en Guinée. Afin de trouver une solution aux questions indissociables concernant les réfugiés et la sécurité du personnel, le HCR a effectué une étude détaillée de sa capacité d'intervention en cas d'urgence et de sa capacité de réaction, de même que de la gestion de ses services de sécurité, améliorant la coordination de ses activités avec celles du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité et d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

117. L'accès à la sécurité et la garantie d'une protection continue dans les pays d'accueil demeurent d'une importance cruciale pour les réfugiés, où qu'ils se trouvent dans le monde. La qualité de l'asile s'est toutefois détériorée dans un certain nombre de pays, y compris dans plusieurs régions appliquant traditionnellement des politiques d'asile généreuses. Cela résulte des difficultés économiques et sociales créées par l'accueil de vastes populations de réfugiés, de considérations de sécurité nationale et des préoccupations suscitées par le recours aux procédures d'octroi de l'asile par les immigrants illégaux, ainsi que le trafic et le transport clandestin de personnes.

118. En décembre 2000, après avoir consulté ses principaux partenaires, en particulier le Comité international de la Croix-Rouge, le HCR a établi des directives sur la question des combattants et des anciens combattants, eu égard en particulier à la situation en République démocratique du Congo, en Namibie et en Zambie.

119. Le HCR a continué de surveiller la mise en oeuvre de la Convention de 1951 relative au statut des ré-

fugiés et de son Protocole de 1967, notamment en contribuant à l'application des procédures nationales relatives à la détermination du statut de réfugié. Lorsqu'un État n'est pas partie aux instruments internationaux concernant les réfugiés ou n'a pas établi les procédures pertinentes, le HCR procède à la détermination du statut de réfugié dans le cadre de son mandat. Cinquante ans après sa création, le HCR demeure confronté à un défi majeur, à savoir convaincre un plus grand nombre d'États d'adhérer à la Convention et au Protocole et d'en appliquer les dispositions. À la fin de 2000, 140 États, y compris tout récemment le Mexique et la Trinité-et-Tobago, avaient adhéré à ces instruments.

120. Le HCR a joué un rôle moteur en facilitant et en coordonnant les rapatriements volontaires, et notamment en fournissant une assistance aux rapatriés pendant leur réintégration et leur réadaptation. Au total, plus de 790 000 personnes ont regagné leur pays en 2000, dont 290 000 sont rentrées en Afghanistan, pour la plupart en provenance de la République islamique d'Iran et du Pakistan, et 125 000 au Kosovo, en provenance d'autres régions de la République fédérale de Yougoslavie.

121. La réinstallation représente un moyen de protection utile et constitue de plus en plus un mécanisme utile pour le partage des responsabilités et la recherche de solutions durables. Les pays traditionnels de réinstallation continuent chaque année d'offrir des possibilités à quelque 30 000 réfugiés désignés par le HCR, généralement en provenance du Moyen-Orient et de plus en plus d'Afrique. Fait nouveau survenu au cours des dernières années, et dont il faut se féliciter, l'Argentine, le Bénin, le Brésil, le Burkina Faso, le Chili, l'Espagne, l'Irlande et l'Islande se sont associés aux pays qui sont disposés à offrir des possibilités de réinstallation.

122. Le manque de ressources a aussi gravement affecté les opérations du HCR, le contraignant, dans certains cas, à réduire son assistance. En Angola, par exemple, du fait du manque de fonds, il a fallu limiter les achats de matériaux pour la construction de maisons dans des camps, laquelle devait être achevée avant la saison des pluies. En Afghanistan, un financement imprévisible et insuffisant a sapé la capacité du HCR de faire face aux problèmes des taux de rapatriement, qui ont plus que doublé au cours de l'année écoulée, et d'atténuer les souffrances de quelque 500 000 personnes déplacées.

## **Face aux catastrophes naturelles, action des pays en développement et constitution de capacités**

123. Les catastrophes naturelles peuvent certes se produire n'importe où, mais les pays en développement sont plus vulnérables à leurs effets dévastateurs, à cause de facteurs tels que la misère, l'insécurité alimentaire, la guerre, les conflits intérieurs, le manque de planification dans les collectivités et la dégradation de l'environnement. L'Organisation des Nations Unies collabore étroitement avec les gouvernements, aux échelons national et régional, pour les aider à renforcer leur capacité de prévention et de réaction, afin d'atténuer le risque et les effets des catastrophes.

124. En coopération avec le gouvernement des pays touchés, l'Organisation a redoublé d'efforts pour tirer les enseignements voulus des opérations de secours passées, et pour étoffer les stratégies préventives, notamment les mécanismes d'alerte avancée, aux échelons national et régional. Dans la région des Amériques et des Caraïbes, grâce à 25 années d'efforts sous l'impulsion de l'Organisation panaméricaine de la santé et de l'OMS, les pays ont pour la plupart bien progressé en matière de prévention des catastrophes. Ils se sont dotés de cartes nationales des risques, développant et améliorant aussi leurs réseaux de surveillance sismique et leurs systèmes d'alerte avancée. L'aide du Programme alimentaire mondial (PAM) aux victimes des catastrophes naturelles a régulièrement augmenté ces dernières années. À l'échelle mondiale, un tiers de l'aide alimentaire fournie par le PAM en 2000 a visé ces populations vulnérables, enregistrant une augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente. Le PNUD a coopéré avec les pays en développement pour inscrire la gestion des catastrophes dans le cadre plus large des stratégies de développement et intégrer les initiatives de planification préalable aux catastrophes à un ensemble de mesures de soutien pour en atténuer les effets.

125. Le Programme de formation des Nations Unies à la gestion des catastrophes, administré par le PNUD en collaboration avec 26 institutions, programmes et fonds partenaires des Nations Unies et d'autres organisations internationales, a pour objet de dispenser une formation en vue de programmes de renforcement des capacités. Les activités de formation à l'échelon des pays ont été, dans la région d'Afrique australe, intégrées à la Stratégie globale de gestion des catastrophes. D'autres acti-

vités de formation ont été consacrées aux pays membres de la Commission du Mékong, d'autres encore ont permis d'appuyer le renforcement des capacités dans différents pays d'Amérique centrale, à une étape cruciale des stratégies de gestion à long terme des catastrophes.

126. Le Système d'évaluation et de coordination en cas de catastrophe des Nations Unies, administré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a permis de développer les connaissances spécialisées dans les régions exposées aux catastrophes, le but étant de pouvoir coordonner l'aide internationale en cas de grande catastrophe. Le Groupe de la défense civile et militaire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires dispense une formation destinée à resserrer les liens et la coordination entre les organismes humanitaires et les personnels de la défense civile et militaire intervenant face aux situations d'urgence. Il coordonne également des manœuvres internationales faisant appel aux ressources de la défense militaire et civile.

127. En association avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'emploie à améliorer les moyens dont dispose la communauté humanitaire pour réagir rapidement aux conséquences écologiques des catastrophes naturelles. Il a en particulier mis sur pied un réseau mondial de centres nationaux de coordination, officiellement désignés, par le biais desquels on peut obtenir information et assistance. Ce réseau mondial, en continuelle expansion, comprend actuellement des organismes représentant plus de 100 pays appartenant à toutes les régions du globe.

128. Les événements de 2001 n'ont fait que confirmer une fois de plus la nécessité de prévoir des mesures efficaces pour atténuer les effets des catastrophes, afin de parvenir à un équilibre satisfaisant par exemple entre les fonds destinés aux interventions de secours et ceux que l'on peut consacrer au renforcement des moyens de prévention. La première année de fonctionnement de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles a montré qu'il y a beaucoup de pays, d'institutions et d'organisations des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales, d'entités régionales et de membres de la société civile disposés à consentir de grands efforts pour susciter une culture mondiale de la prévention. La mise en place et le renforcement de systèmes d'alerte avancée, la mise à dis-

position de services d'enseignement et de formation suffisants, ainsi que de technologies adaptées sont au nombre des activités où il importe que des mesures décisives soient prises.

---

## Chapitre III

### Coopération pour le développement

#### Présentation générale : la misère

129. Lors du Sommet du Millénaire, la communauté internationale s'est engagée à lutter contre la misère en lançant une campagne soutenue pour faire que le droit au développement devienne une réalité pour tous. Ce sera une tâche bien ardue, dans les prochaines années, de faire en sorte que la mondialisation n'exclue personne et qu'elle soit équitable. Si la communauté internationale veut honorer ses engagements concernant le développement et l'élimination de la misère, il faudra que la croissance économique prenne de la vitesse dans les pays en développement. Mais il faudra aussi se préoccuper des disparités qu'accusent les taux de pauvreté dans les pays et entre pays. Il nous faudra oeuvrer de concert, avec les ressources financières voulues, pour faire appliquer les politiques économiques, sociales et financières nécessaires et pour renforcer les institutions d'appui, nationales et internationales.

#### L'élimination de la pauvreté passe par une coopération efficace

130. Grâce à son action de coopération pour le développement, l'Organisation des Nations Unies apporte toujours un soutien substantiel aux gouvernements dans la poursuite de leurs objectifs et de leurs priorités de développement, notamment de ceux qui sont évoqués dans la Déclaration du Millénaire. Le document stratégique sur la réduction de la misère approuvé par le Comité administratif de coordination en octobre 2000 souligne le caractère multidimensionnel de la misère. La conception qui s'y exprime part des droits humains – principes d'équité, de non-discrimination (à l'encontre de groupes ethniques ou géographiques et de l'un ou l'autre sexe), de responsabilisation et de participation au développement et à l'action de lutte contre la pauvreté. Les institutions des Nations Unies ont coopéré à l'élaboration de stratégies nationales de réduction de la misère dans 60 pays, et à la rédaction de documents stratégiques dans d'autres encore. L'Organisation des Nations Unies a procédé à des évaluations des effets sociaux et économiques de la libéralisation et de la mondialisation dans 17 pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, qui sont à l'état de projet

dans 81 pays et entièrement achevés dans 34 pays, sont le principal moyen par lequel l'Organisation concourt à la réalisation des objectifs de développement fixés dans la Déclaration du Millénaire. Il y a déjà à l'heure actuelle 71 pays qui ont aligné leurs activités sur ces objectifs.

131. Le Groupe des Nations Unies pour le développement, présidé par le PNUD, continue à gérer les activités de développement. J'ai le plaisir d'annoncer que depuis mon dernier rapport, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation mondiale de la santé se sont jointes au Groupe.

132. Au début de cette année, le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) a publié son *Rural Poverty Report 2001: The Challenges of Ending Rural Poverty* (en anglais, avec résumé en français, *Rapport sur la pauvreté rurale 2001 : la gageure de mettre fin à la pauvreté rurale*), où sont évoquées en détail les causes et la dynamique de la pauvreté rurale et les méthodes permettant effectivement de la faire reculer. On a la preuve que ce sont les pauvres eux-mêmes qui peuvent être les agents de changement les plus puissants. Quand ils ont accès à la terre, à l'eau, aux marchés, à l'information, à la technologie, ils peuvent se prendre en charge et sortir pour toujours de la misère. Le FIDA a approuvé, en 2000, 27 projets nouveaux de développement rural, dont les retombées doivent bénéficier à environ 13,6 millions d'êtres humains. Ces projets sont réalisés en collaboration avec des institutions des Nations Unies, des donateurs bilatéraux et multilatéraux, des organisations non gouvernementales et des partenaires du secteur privé. Des opérations conjointes, faisant appel à des connaissances complémentaires et poursuivant des objectifs communs, ont montré toute leur efficacité dans la poursuite des objectifs fixés aux projets, concourant ainsi à l'élimination de la pauvreté.

133. Il y a eu d'autres domaines où l'Organisation des Nations Unies a pris les initiatives voulues pour aider les gens à se tirer de la misère. Les méthodes d'évaluation et de cartographie de la vulnérabilité ont permis au Programme alimentaire mondial (PAM) de mettre en évidence les groupes marginalisés, manquant

de sécurité alimentaire, vers lesquels il a dirigé son aide alimentaire, faisant en sorte que chacune de ses interventions soit assortie d'un investissement durable, qu'il s'agisse de biens matériels ou de valorisation des compétences. Parallèlement, le PNUD a ouvert plus largement l'accès aux services viables de microfinancement. Il administre avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) le programme MicroStart. Au 31 mars 2001, ce programme fonctionnait dans 20 pays, et 62 projets, dans 14 pays, avaient bénéficié de subventions. Grâce à ces 62 projets, le nombre de clients desservis est passé globalement de 67 026 clients actifs à 192 881, tandis que le pourcentage de clientes passait de 57 % à 84 %.

134. Aucune initiative de lutte contre la pauvreté ne peut aboutir si on ne commence pas par protéger les enfants et faire respecter leurs droits. L'éducation, surtout celle des filles, sera un atout puissant pour réduire la pauvreté et réaliser les objectifs de développement fixés dans la Déclaration du Millénaire. Sur ma demande, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) anime une équipe spéciale interinstitutions chargée de définir et de réaliser l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, tandis qu'il y a dans 50 pays des fonctionnaires des Nations Unies qui collaborent à des activités visant ce domaine. En 2000, le PAM a nourri plus de 12 millions d'écoliers et d'écolières dans 54 pays. Cette année, il cherchera à accroître le financement destiné à l'aide alimentaire, tout en forgeant des alliances afin de combiner aux vivres une aide pour l'assainissement, la santé et l'éducation.

135. Il est tout aussi indispensable, quand on lutte contre la pauvreté, de veiller à l'égalité entre les sexes et à l'émancipation des femmes. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a coopéré étroitement avec les institutions partenaires, avec la Banque mondiale, avec la société civile et avec des partenaires du secteur privé pour réduire la mortalité maternelle des trois quarts entre 1990 et 2015 grâce à l'initiative dite Maternité sans risque. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a axé ses activités en 2000 sur le renforcement des moyens économiques des femmes, de leurs droits et de leur pouvoir de négociation, sur la promotion des modifications à apporter à la législation et à la réglementation pour garantir aux femmes des droits de propriété égaux et le même accès aux biens économiques, sur le renforcement des moyens dont disposent les pouvoirs publics

pour piloter la transition économique sans marginaliser les femmes pauvres, et sur le soutien aux budgets publics et aux politiques économiques manifestant le souci de la parité.

136. À l'échelon intergouvernemental, la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui a eu lieu à Genève du 26 juin au 1er juillet 2000, a débouché sur un large mandat visant une campagne mondiale pour éliminer la pauvreté, soulignant la nécessité de regrouper nombre d'initiatives en cours. Le Comité administratif de coordination a proposé à l'Assemblée générale de débattre d'un cadre général où pourrait s'inscrire la campagne mondiale pour éliminer la pauvreté. La campagne, action commune de plaidoyer, ferait valoir que l'ensemble du système des Nations Unies s'engage à réduire la pauvreté par des interventions concertées, sociales, éducatives, nutritionnelles, sanitaires et culturelles, ainsi que par la promotion de la parité entre les sexes et de l'émancipation.

137. La vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), tenue à New York du 6 au 8 juin 2001, a offert une autre occasion de lutte contre la pauvreté. La Déclaration sur l'état des villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire, adoptée à l'issue de la session, faisait valoir qu'améliorer le logement et les équipements et services urbains connexes concourrait à l'élimination de la pauvreté. La réalisation du Programme pour l'habitat et la poursuite du développement durable sont parties intégrantes de la lutte globale pour l'élimination de la pauvreté. Cette dernière étant un des grands obstacles à la réalisation du Programme pour l'habitat, on souligne dans la Déclaration la nécessité d'une lutte concertée contre la pauvreté, le problème des sans-abri, le chômage, l'absence de services essentiels, l'exclusion des femmes, des enfants et des groupes marginalisés, ce qui permettra de parvenir à des établissements humains de meilleure qualité, plus vivables et sans exclusion. La Déclaration souligne aussi qu'il importe de démarginaliser les personnes démunies et vulnérables, notamment en favorisant une plus grande sécurité d'occupation et en sensibilisant aux droits garantis par la législation, et de promouvoir la rénovation des taudis et la régularisation des colonies de squatters, à l'intérieur du cadre juridique de chaque pays. Elle réaffirme en particulier l'objectif de l'initiative Villes sans taudis, qui est

d'améliorer de manière significative les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici à 2020.

**Mobilisation de ressources  
pour le développement  
et l'élimination de la pauvreté**

138. Les dirigeants mondiaux, lors du Sommet du Millénaire, ont résolu de « tout faire pour assurer le succès » d'une réunion internationale unique, consacrée au financement du développement. Tous les grands acteurs internationaux qui ont à connaître des questions indissociables de financement, commerce et développement, ont décidé de chercher ensemble des solutions aux problèmes communs. Les réunions préparatoires de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, comprennent des réunions régionales organisées par les cinq commissions régionales de l'ONU en collaboration avec la CNUCED et les banques régionales de développement. Le secrétariat de coordination pour le financement du développement, créé en 2000 et logé au Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, compte des collaborateurs détachés de la Banque mondiale, de la CNUCED et du PNUD. Des fonctionnaires du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont également apporté une collaboration active au secrétariat exécutif. En janvier dernier, j'ai publié un rapport présentant un vaste ensemble de 87 recommandations touchant tous les grands aspects de la question. Pour épauler le processus préparatoire, j'ai aussi demandé à un Groupe de haut niveau sur le financement du développement, présidé par l'ex-Président du Mexique, Ernesto Zedillo, de rédiger un rapport qui aidera les gouvernements à préciser leurs propositions à la conférence de Monterrey.

139. La réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, tenue le 1er mai 2001, avait pour objet de favoriser cohérence et coopération dans les activités internationales de développement, et en particulier dans la lutte contre la misère. La réunion a souligné qu'il était indispensable de garantir une croissance économique soutenue. Elle a relevé toutefois que la croissance économique ne concourrait pas au développement durable si elle n'allait pas de pair avec la justice sociale. La réunion a estimé que pour faire baisser de moitié d'ici à

2015 le nombre des gens vivant dans la misère, il faudrait consentir un allègement durable de la dette des pays les plus pauvres, et souligné que sur fond de globalisation croissante, il était crucial que le système financier international soit stable et bien géré. Il était tout aussi important de reconnaître que les mesures de protectionnisme, notamment concernant le secteur agricole des pays développés, avaient empêché les pays en développement de tirer tout le parti possible des échanges commerciaux. Il est indispensable, pour arriver à faire reculer la misère, d'ouvrir plus largement aux pays en développement l'accès aux marchés. Les participants à la réunion se sont félicités des efforts déployés en vue d'ouvrir cette année un nouveau cycle de négociations commerciales. Ces questions seront également débattues l'an prochain à la Conférence internationale sur le financement du développement.

**Nouvelles opportunités à offrir  
aux nations les plus pauvres : action  
en faveur des pays les moins avancés**

140. Sur les 49 pays classés parmi les moins avancés, 34 se trouvent en Afrique, 13 dans la région de l'Asie et du Pacifique, 1 en Asie de l'Ouest et 1 dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le développement de ces pays se heurte à des obstacles considérables, tels que les problèmes de la dette extérieure, la baisse des flux financiers venant de l'extérieur, la détérioration des termes de l'échange, les obstacles à l'accès aux marchés, la forte croissance démographique, les insuffisances du développement social, le manque d'infrastructures et les sujétions liées aux problèmes d'environnement, dont le manque d'eau.

141. Dans les pays les moins avancés (PMA), la poursuite des objectifs fixés à l'échelle internationale en matière de développement humain et social s'est caractérisée par une lenteur décevante. Il faut donc mettre en place des mesures spéciales qui permettent de relancer le développement dans ces pays. L'Étude sur la situation économique et sociale dans le monde 2000, éditée par le Département des affaires économiques et sociales, passe en revue un certain nombre de problèmes que les PMA devront résoudre pour parvenir à une croissance rapide et soutenue qui permette d'améliorer les conditions de vie. Faisant une large place à la situation intérieure de ces pays, l'Étude souligne le rôle vital de l'agriculture, l'importance du développement du capital humain, la nécessité d'améliorer les capacités

technologiques et le rôle clef des institutions et du changement institutionnel dans le processus du développement.

142. C'est dans ce contexte que j'ai engagé le processus préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et que j'ai convoqué cette conférence qui s'est tenue à Bruxelles du 14 au 20 mai 2001. La préparation des pays africains à cette conférence a revêtu une importance particulière. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a organisé une réunion consultative de haut niveau en novembre 2000. La réunion a évalué les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et a examiné les politiques susceptibles d'assurer une intégration progressive et durable des PMA dans l'économie mondiale. La Conférence des ministres africains des finances a examiné les recommandations des experts et adopté une déclaration commune préconisant un accroissement des flux financiers en provenance de l'extérieur, y compris l'aide publique au développement et les investissements étrangers directs; le renforcement des initiatives relatives à l'allègement de la dette; le développement de l'accès préférentiel au marché pour les produits en provenance des PMA; et l'assistance technique destinée à faire face aux contraintes qui pèsent sur l'offre, y compris celles liées à l'infrastructure et aux institutions.

143. La troisième Conférence des Nations Unies pour les pays les moins avancés a adopté une déclaration politique – la Déclaration de Bruxelles – et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. La Déclaration de Bruxelles réaffirme qu'il incombe collectivement à la communauté internationale de faire respecter les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité, ainsi que de veiller à ce que la mondialisation devienne une force positive pour l'ensemble de la population mondiale, conformément à la Déclaration du Millénaire.

144. Le Programme d'action fixe des objectifs spécifiques et des engagements concrets dans sept domaines fondamentaux, qui se présentent comme suit : encourager une action axée sur la population; assurer une bonne gouvernance aux niveaux national et international; renforcer les capacités humaines et institutionnelles; mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation; renforcer le rôle du commerce dans le dévelop-

pement; réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement; et mobiliser les ressources financières.

145. Dans la Déclaration politique et le Programme d'action, les partenaires du développement sont convenus : d'améliorer l'accès préférentiel des PMA aux marchés; d'assurer le financement intégral et la mise en oeuvre rapide et concrète de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ); et de contribuer à l'instauration du cadre intégré d'assistance technique dans le domaine des échanges commerciaux. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Agence multilatérale de garantie des investissements, le Service consultatif pour les investissements étrangers du Groupe de la Banque mondiale, et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ont également lancé un programme d'assistance technique en matière d'investissement étranger direct dans un groupe pilote de pays. En s'inspirant de l'expérience acquise par les équipes mobiles de l'Organisation des Nations Unies sur le terrain, la CNUCED dirigera la mise en oeuvre du Programme d'action.

### **La lutte contre le VIH/sida**

146. La pandémie du VIH/sida est une catastrophe qui a pris des proportions mondiales. Dans les pays les plus gravement touchés, elle détruit le tissu social, inversant la tendance à la baisse de la mortalité observée pendant des années et provoquant une augmentation marquée des taux de mortalité chez les jeunes adultes. À la fin de 2000, plus de 36 millions d'adultes et d'enfants étaient touchés par le VIH/sida et l'épidémie avait causé la mort de près de 22 millions de personnes. Selon *Le point sur l'épidémie de sida* (édition de décembre 2000) du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), il y aurait eu 5,3 millions de nouveaux cas d'infection en 1999 et le nombre d'enfants rendus orphelins par le sida aurait atteint 15 millions.

147. L'Afrique est le continent le plus gravement touché par la propagation du sida. En Afrique subsaharienne où 25,3 millions de personnes sont touchées par le VIH/sida, l'épidémie est devenue la principale cause de mortalité. Les taux d'infection par le VIH chez les personnes âgées de 15 à 49 ans ont atteint ou dépassé 10 % dans 16 pays. Dans d'autres régions du monde, on assiste aussi à une propagation rapide du virus. En

Europe de l'Est et en Asie du Sud et de l'Est, l'augmentation rapide du nombre de cas d'infection par le VIH ne laisse pas d'être préoccupante.

148. Les participants au Sommet du Millénaire ont décidé : qu'à l'échéance de 2015, ils arrêteraient la propagation du VIH/sida et commenceraient à en inverser la tendance; d'apporter une assistance spéciale aux enfants orphelins du sida; et d'aider l'Afrique à se doter des capacités voulues pour freiner la propagation de la pandémie du VIH/sida et d'autres maladies infectieuses. L'Organisation des Nations Unies a lancé de nombreuses initiatives pour aider les gouvernements à enrayer l'épidémie. La gravité de la crise sanitaire qui frappe notamment l'Afrique subsaharienne a donné lieu à une action concertée au sein de nombreuses instances. Les gouvernements africains, les partenaires de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les partenaires du secteur privé ont redoublé d'efforts pour mobiliser des ressources supplémentaires sous les auspices du Cadre d'action du Partenariat international contre le sida en Afrique.

149. En décembre, la CEA a organisé le deuxième Forum sur le développement de l'Afrique en 2000, qui avait pour thème « VIH/sida : le plus grand défi de l'Afrique ». Dans le document intitulé Consensus et Plan d'action africains : les dirigeants doivent juguler le VIH/sida, le Forum a invité toutes les parties prenantes à engager des initiatives pour lutter contre le VIH/sida en Afrique. Le Plan d'action a constitué une contribution précieuse au Sommet africain organisé par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sur le VIH/sida, la tuberculose et les autres maladies infectieuses, qui s'est tenu à Abuja, au Nigéria, en avril 2001 et au cours duquel les dirigeants africains se sont engagés à consacrer au moins 15 % de leurs budgets annuels à l'amélioration des systèmes de soins de santé.

150. En juin 2001, lors de sa vingt-sixième session extraordinaire consacrée au VIH/sida, l'Assemblée générale s'est penchée sur tous les aspects de cette question et s'est employée à obtenir un engagement mondial en faveur d'une meilleure coordination et d'une intensification des efforts nationaux, régionaux et internationaux contre l'épidémie. La session extraordinaire a constitué l'aboutissement des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour lutter contre le VIH/sida. Dans ce contexte, et avec

l'assistance d'ONUSIDA et de ses coparrains, j'ai lancé un appel en faveur d'une nouvelle campagne mondiale de lutte contre le VIH/sida lors du Sommet extraordinaire organisé par l'OUA sur le VIH/sida, la tuberculose et les autres maladies infectieuses. Le Plan d'action du Sommet d'Abuja vise à traduire en initiatives concrètes l'engagement pris par les dirigeants africains d'intensifier leurs efforts pour mobiliser des ressources en vue de la prévention et du traitement des maladies et d'élaborer des stratégies susceptibles d'atténuer l'incidence de l'épidémie sur le développement socioéconomique de l'Afrique. J'ai également proposé la création d'un Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida et pour la santé qui devrait permettre de mobiliser les 7 à 10 milliards de dollars requis pour lutter efficacement contre l'épidémie.

151. Dans le but de renforcer la coordination au sein du système des Nations Unies, j'ai également créé un Groupe de travail interinstitutions de haut niveau sur le VIH/sida, présidé par la Vice-Secrétaire générale et comprenant tous les fonds, programmes et organismes compétents. À l'échelle du système, les efforts visant à prendre en main tous les aspects de la crise du VIH/sida se poursuivent.

## **Développement social**

152. La poursuite d'un certain nombre d'objectifs sociaux fait partie intégrante de la lutte contre la pauvreté. Par le biais de ses propres activités opérationnelles et dans le cadre de partenariats et de réseaux, l'Organisation des Nations Unies continue de promouvoir l'accès aux services sociaux de base et aux soins de santé, de contribuer à faire prévaloir l'égalité entre les sexes, d'encourager le respect des droits de l'homme, de faciliter la bonne gouvernance, d'étendre l'accès aux technologies de l'information et de la communication, de lutter contre le fléau des drogues illégales et de faciliter la collecte et l'analyse de données sur un large éventail de questions relevant des pouvoirs publics.

## **Services sociaux de base**

153. L'Équipe spéciale interinstitutions du Comité administratif de coordination (CAC) sur les services sociaux de base, qui est présidée par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), a renforcé la capacité du système de fournir une assistance coordonnée, y compris des politiques, des plans et des programmes,

aux niveaux national et régional. En octobre 2000, l'Équipe a achevé l'élaboration de directives nouvelles ou révisées à l'intention des coordonnateurs résidents des Nations Unies sur l'éducation de base, la mortalité maternelle, les soins de santé primaire et le VIH/sida.

### **Santé**

154. À l'échelle mondiale, le taux de couverture vaccinale (les principales maladies infantiles concernées étant la rougeole, la poliomyélite, la coqueluche, la diphtérie, le tétanos et la tuberculose) est de 74 %, bien que, pour de nombreux pays d'Afrique subsaharienne et d'autres pays en conflit, il tombe nettement en dessous de 50 %. L'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination joue un rôle très important dans l'amélioration de la couverture vaccinale. En 2000, on ne comptait que 2 800 cas de poliomyélite confirmés, contre 7 100 en 1999. Les journées nationales de vaccination, généralement organisées en partenariat avec l'UNICEF, l'OMS, le Rotary International et les Centers for Disease Control and Prevention (États-Unis d'Amérique), continuent de jouer un rôle essentiel dans l'amélioration de la couverture vaccinale. En 2000, on a atteint le chiffre sans précédent de 550 millions d'enfants de moins de 5 ans vaccinés dans 82 pays, dans le cadre de journées nationales intensives de vaccination. Par exemple, ce sont 152 millions d'enfants qui ont été vaccinés en trois jours en Inde et 76 millions dans 17 pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. En Afrique, la campagne « Faire reculer le paludisme », menée par l'OMS, le PNUD, la Banque mondiale et l'UNICEF, met l'accent sur l'instauration de partenariats avec toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements des pays où la maladie est endémique, les gouvernements donateurs, le secteur privé et la société civile, pour lutter contre le paludisme.

### **Égalité entre les sexes et population**

155. Le nouveau rapport biennal du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), *Le progrès des femmes à travers le monde, 2000*, donne un aperçu instructif sur les progrès accomplis et les difficultés qui restent à surmonter en ce qui concerne le statut et les droits économiques, sociaux et politiques des femmes. Le rapport décrit les progrès accomplis par de nombreux pays en faveur des femmes, tout en examinant les disparités sociales, économiques et politiques qui subsistent entre les sexes. Il révèle que, du-

rant la décennie écoulée, seuls huit pays ont satisfait aux engagements internationaux qui consistaient à réaliser l'égalité entre les sexes en matière de scolarisation dans l'enseignement secondaire et à faire occuper au moins 30 % des sièges des parlements par des femmes. Il recommande vivement d'adopter un objectif concerté mondialement sur l'emploi rémunéré des femmes, visant par exemple à accroître la proportion de femmes occupant des postes d'administration et d'encadrement.

156. Les inégalités entre les sexes ont des conséquences directes sur la santé et l'éducation des femmes, ainsi que sur leur participation à la vie sociale et économique. En 1999, lors de sa vingt et unième session extraordinaire consacrée à l'évaluation du Programme d'action issu de la Conférence internationale sur la population et le développement, l'Assemblée générale a réaffirmé que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes demeuraient des objectifs essentiels du Programme d'action et a recommandé un certain nombre d'initiatives fondamentales telles que la « tolérance zéro » vis-à-vis de la violence à l'égard des femmes et des enfants, y compris le viol, l'inceste, les violences sexuelles et le proxénétisme. Il s'agit donc d'élaborer une démarche intégrée qui tienne compte de la nécessité de procéder à des changements profonds sur les plans social, culturel et économique, en plus des réformes juridiques et de surveiller de près les conséquences sexospécifiques de la mondialisation de l'économie et de la privatisation des services sociaux de base, notamment des services de santé en matière de reproduction.

157. En 2000, le Fonds d'affectation spéciale d'UNIFEM pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes a continué de diffuser des informations sur la violence sexiste et de soutenir des initiatives visant à mettre fin à cette violence. Grâce à ce fonds, UNIFEM a financé 17 nouveaux projets dans des domaines très divers, notamment : un projet visant à résoudre le problème des meurtres commis au nom de l'honneur en Jordanie, un projet visant à renforcer les structures locales de manière à mieux protéger les femmes contre la traite et la violence familiale en République de Moldova, un projet concernant la formation de juristes spécialisés dans les droits de l'homme aux questions relatives à la violence familiale au Pérou et un projet visant à faire connaître les lois sur la violence familiale au public et à sensibiliser les autorités de police à ce sujet en République-Unie de Tanzanie.

158. En mars 2000, la Commission des droits de l'homme a adopté une résolution sur l'égalité des hommes et des femmes en matière de propriété, d'accès à la terre et de contrôle foncier ainsi que sur l'égalité en matière de droits de possession de biens et d'acquisition d'un logement décent. Cette résolution, dont le texte avait été présenté par le Comité chargé du droit au logement et de la question des expulsions – subventionné par UNIFEM – a marqué une étape décisive dans la reconnaissance des dimensions sexospécifiques des droits économiques, sociaux et culturels, en mettant en évidence les liens entre les droits qu'ont les femmes de posséder des biens, d'avoir un logement et d'hériter.

159. Dans plus de 100 pays, le PNUD s'est penché sur les questions de l'égalité entre les sexes et de l'habilitation des femmes. Il a encouragé la concertation entre les gouvernements et les protagonistes de la société civile sur la condition de la femme, élaboré des plans d'action en faveur de l'égalité entre les sexes et institué des réseaux de coordonnateurs pour les questions relatives aux femmes à l'échelon des pouvoirs publics et au sein de la communauté nationale dans son ensemble. Il a également contribué à renforcer les capacités nationales de collecte et d'analyse des données, notamment en vue de faciliter l'établissement de rapports nationaux sur la mise en application du Programme d'action de Beijing et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

### **Emploi des jeunes**

160. L'intégration sociale est un élément fondamental du développement social. Il s'agit d'un processus en constant renouvellement du fait des changements démographiques qui interviennent notamment dans la modification des structures familiales et dans le vieillissement des populations. Dans le rapport que j'ai présenté à l'Assemblée du Millénaire, j'ai souligné la nécessité de trouver des emplois décents aux plus de 70 millions de jeunes, femmes et hommes, qui cherchent activement du travail mais n'en trouvent pas, ainsi qu'à ceux, plus nombreux encore, qui sont sous-employés dans le secteur informel. Dans la Déclaration du Millénaire, les États Membres ont accepté de relever le défi de l'emploi des jeunes en décidant « de formuler et d'appliquer des stratégies qui donnent aux jeunes, partout dans le monde, une chance réelle de trouver un travail décent et utile ».

161. Dans un premier temps, en accord avec les responsables de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du Travail (OIT), j'ai décidé de constituer un réseau de réflexion de haut niveau, qui fera appel à l'expérience et à la créativité du secteur privé et de la société civile pour trouver des solutions au chômage des jeunes et proposer des orientations dans ce domaine. Le réseau doit formuler un ensemble de recommandations sur l'emploi des jeunes à l'intention des dirigeants de la planète, diffuser des informations sur les pratiques exemplaires et recenser des initiatives sur l'emploi des jeunes, dont la mise en oeuvre se fera en collaboration avec un certain nombre de partenaires.

162. « L'habilitation des jeunes » a été le thème du quatrième Forum mondial sur la jeunesse, qui s'est tenu à Dakar (Sénégal), en août 2001. À la suite de la décision de l'Assemblée générale de proclamer le 12 août Journée mondiale de la jeunesse, les États Membres et les organisations de jeunes du monde entier ont trouvé dans cette commémoration une occasion de renforcer la participation des jeunes aux activités de développement.

### **Vieillesse**

163. Le vieillissement demeure l'un des problèmes les plus complexes du développement social auxquels les pays doivent faire face. Le *Rapport sur le vieillissement dans le monde, 2001* remet en question l'idée reçue selon laquelle le vieillissement constituerait un problème et propose de nouvelles approches vis-à-vis de la question. La deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, qui se tiendra à Madrid (Espagne), en avril 2002, permettra d'adopter une version révisée du Plan d'action international sur le vieillissement, initialement adopté en 1982. Ce plan d'action met l'accent sur les volets humanitaires du vieillissement et ceux relatifs au développement, en tenant compte des réalités socioculturelles, économiques et démographiques modernes.

### **Handicapés**

164. Promouvoir l'égalité des chances pour les handicapés, le respect de leurs droits et leur pleine participation à tous les volets de la vie sociale reste également une priorité. Cette année, dans le cadre de la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, qui doit se tenir du 19 au 21 septembre 2001, le Secrétariat a appuyé une initiative visant à élaborer une politique générale et des

programmes concrets en faveur des enfants et des jeunes adultes handicapés en Amérique latine. Par le biais du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les handicapés, il a également financé certaines activités de la Décennie des personnes handicapées en Afrique (2000-2009), dans le cadre d'un partenariat novateur entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales visant à mettre le handicap à l'ordre du jour du développement de l'Afrique.

### **Promotion des droits de l'homme et bonne gouvernance**

165. Les activités opérationnelles entreprises par l'ONU sont en grande partie fondées sur des programmes de promotion des droits. L'an dernier, le PNUD a appuyé l'élaboration de plans nationaux dans ce domaine, investi dans des campagnes d'éducation civique et de sensibilisation et créé des bureaux de médiation et des institutions nationales pour les droits de l'homme ou renforcé les structures existantes. Dans plusieurs pays, il a également mené à bien toute une gamme d'activités visant à renforcer la gouvernance démocratique. En 2000, un appui a ainsi été fourni à 38 parlements, 34 systèmes d'administration de la justice et 21 régimes électoraux. Une initiative mondiale d'un coût de 6 millions de dollars, financée par le Gouvernement belge, a été lancée pour renforcer les parlements, tandis qu'un réseau mondial de 350 organisations de la société civile a été mis en place afin de promouvoir la réforme judiciaire. Les programmes de gestion du secteur public mis en oeuvre dans 78 pays ont abouti à la réforme de la fonction publique; à l'élaboration de mesures pour lutter contre la corruption et promouvoir la transparence au niveau national; et à l'adoption par certains gouvernements de méthodes de gestion axées sur les résultats, afin d'améliorer l'efficacité et la transparence du secteur public. Des programmes de décentralisation comprenant le renforcement des capacités, la mobilisation de ressources, la prestation de services et l'autonomisation des communautés étaient mis en oeuvre dans 37 pays.

### **Réduction de la demande de stupéfiants**

166. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) continue de jouer le rôle de chef de file au sein du système des Nations Unies, apportant son appui aux efforts déployés par les gouvernements pour lutter contre le fléau de l'abus des drogues. À cette fin, il a organisé le Réseau mondial

des jeunes pour la prévention de l'abus des drogues et aidé les gouvernements et les organisations non gouvernementales à associer les jeunes à l'élaboration des politiques et aux activités de programmes. Son programme mondial d'évaluation de l'abus des drogues a aidé les pays d'Afrique et d'Asie à collecter et analyser des données, tandis que l'Initiative mondiale PNUCID/OMS sur la prévention primaire de l'abus de substances a apporté un appui aux activités de prévention au niveau local en Afrique du Sud, au Bélarus, dans la Fédération de Russie, aux Philippines, en République-Unie de Tanzanie, en Thaïlande, au Viet Nam et en Zambie.

### **Accès aux technologies de l'information et de la communication**

167. Les technologies de l'information et de la communication constituent un bon moyen de tirer parti des avantages potentiels de la mondialisation. Au cours de l'année écoulée, l'ONU a forgé d'importants partenariats afin de réduire la « fracture numérique » et d'exploiter les possibilités offertes par la technologie afin de promouvoir le développement. Je lancerai, le 14 septembre 2001, le Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication, issu du débat de haut niveau tenu par le Conseil économique et social en juillet 2000 (résolution 2000/29). Le Groupe, créé pour une période initiale de trois ans, comprend des représentants de 18 pays, 8 sociétés privées, 6 organisations multilatérales (Union internationale des télécommunications, ONU, PNUD, UNESCO, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et Banque mondiale) et 4 organisations non gouvernementales. Sa mission principale consistera à exploiter les possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication en vue de promouvoir les objectifs de développement du millénaire, en particulier l'éradication de la pauvreté. Le Groupe d'étude devrait y parvenir en jouant un rôle effectif de facilitateur, de catalyseur et de promoteur, et en servant de tribune à l'échelle mondiale, afin de sensibiliser l'opinion et de mobiliser des ressources.

168. Le PNUD a été activement associé à diverses initiatives multisectorielles publiques et privées visant à concentrer l'attention sur les questions, à lancer des activités de plaidoyer et à mettre en place des mécanismes de suivi au niveau des pays. En collaboration avec la Banque mondiale, il a également assuré le se-

crétariat du Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies créé dans le sillage de la réunion du Groupe des Huit tenue à Okinawa, en juillet 2000. Le rapport final du Groupe intitulé *Digital Opportunities for All: Meeting the Challenge*, qui comprend un plan d'action en neuf points, a été pleinement approuvé par les dirigeants du G-8 dans le communiqué final qu'ils ont publié à Gênes, en juillet 2001. Le PNUD s'est également efforcé de renforcer le rôle des pays en développement par le biais d'une équipe multisectorielle qui constitue un partenariat entre les pays membres du G-8, les pays en développement, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Afin d'appuyer les travaux du Groupe d'experts, il a également achevé, en collaboration avec la Markle Foundation et Accenture, la première phase de l'Initiative sur l'accès aux nouvelles technologies en juillet 2001, laquelle préconise l'utilisation des technologies de l'information et de la communication aux fins du développement, et continuera d'aider les pays en développement à établir leurs stratégies nationales dans le domaine électronique. Autre initiative également annoncée à Okinawa et lancée en juillet 2001, les Volontaires des Nations Unies, le PNUD, le Peace Corps des États-Unis et la société Cisco Systems ont mis en place un programme visant à dispenser une formation à l'Internet dans 24 pays en développement parmi les moins avancés. Le PNUD coopérera avec d'autres entités des Nations Unies, des gouvernements, des organisations non gouvernementales et le secteur privé aux fins de la mise en oeuvre du Plan d'action du Groupe d'experts.

#### **Collecte et analyse des données pour les activités de plaidoyer et l'élaboration des politiques**

169. L'ONU publie de nombreux rapports et analyses permettant aux gouvernements de suivre les progrès réalisés dans divers domaines du développement social. Cette collecte de données constitue une excellente base pour les activités de plaidoyer et l'élaboration des politiques. Dans le domaine de la population par exemple, le FNUAP et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales ont collaboré pour renforcer les capacités nationales de collecte et d'analyse des données statistiques, en ce qui concerne notamment l'organisation de recensements de population et d'enquêtes. Il s'agit d'une opération essentielle pour l'élaboration d'indicateurs démographiques en vue de suivre les progrès dans la réalisation des objectifs fixés par les conférences mondiales.

170. Avec l'appui du PNUD, plus de 56 rapports nationaux sur le développement humain sont en préparation, à divers stades d'avancement. Des études à long terme ont été achevées au Cameroun, en Namibie et en Sierra Leone et 30 autres sont en cours dans d'autres pays. Des cours sur le développement humain ont été organisés dans 11 universités en Europe et dans la Communauté d'États indépendants. Du fait des activités de plaidoyer, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes ont commencé à être élaborés dans toutes les régions. On mentionnera, parmi les progrès réalisés récemment, la participation des membres du groupe de réflexion sur le développement humain à l'élaboration de la nouvelle Charte nationale à Bahreïn; l'adoption par le Gouvernement brésilien de l'indicateur du développement humain en tant que préalable de toutes les allocations de ressources publiques aux fins du développement social; l'utilisation de l'indicateur du développement humain municipal en Bulgarie pour concentrer l'aide publique; et la révision des règles et règlements du Fonds social pour le développement en Égypte, afin d'incorporer les meilleures pratiques concernant la lutte contre la pauvreté.

#### **Développement durable**

171. Près de 10 ans se sont écoulés depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement convoquée en 1992. Depuis lors, les gouvernements et les groupes de la société civile ont déployé des efforts considérables afin de mettre en oeuvre le programme Action 21 et les autres recommandations de la Conférence. Les gouvernements, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, ont pris des mesures législatives et réglementaires afin de renforcer les plans directeurs nationaux en matière de développement durable. Dans le monde entier, de nombreuses communautés ont mis en oeuvre des versions locales d'Action 21 et un nombre croissant de sociétés ont adopté le concept de développement durable comme élément essentiel de leur administration.

172. Dans le cadre du système des Nations Unies, diverses initiatives ont été lancées à l'appui des efforts déployés par les États Membres pour mettre en oeuvre des plans de développement durable adaptés aux conditions locales, par le biais du financement de projets et la fourniture de services consultatifs et d'une assistance technique visant à renforcer les capacités

humaines, institutionnelles, techniques et le potentiel de production des pays en développement.

173. Malgré ces efforts, il demeure difficile de parvenir à la durabilité. Le rapport intitulé *World Resources Report 2000-01: People and Ecosystems, the Fraying Web of Life*, publié en septembre 2000 par le World Resources Institute, le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque mondiale, a conclu que l'accroissement de la demande de ressources continuait de détériorer les écosystèmes mondiaux, entraînant des conséquences potentiellement dévastatrices pour le développement humain et la survie de toutes les espèces. Le rapport se fondait pour une large part sur les informations collectées lors de la phase préparatoire de l'évaluation des écosystèmes à l'aube du troisième millénaire de 1998-2000, initiative internationale majeure dont le but était de déterminer l'état de la santé de notre planète, de produire de nouvelles informations, de mettre au point des outils méthodologiques, d'étayer les politiques publiques et de sensibiliser l'opinion. Le rapport a abouti au lancement de l'Initiative concernant la pauvreté et l'environnement visant à identifier les mesures pratiques qui permettraient de promouvoir les deux objectifs relatifs à la lutte contre la pauvreté et à la régénération de l'environnement. L'étude intitulée *Perspectives énergétiques mondiales*, coparrainée par le PNUD, le Département des affaires économiques et sociales et le Conseil mondial de l'énergie, a également été lancée au cours de la période à l'examen.

174. La convocation, à l'initiative de l'Assemblée générale, du Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg (Afrique du Sud), en 2002, marquera une étape importante. L'objectif du Sommet consistera à redynamiser l'engagement de la communauté mondiale à l'égard du développement durable, en identifiant les succès obtenus et les obstacles rencontrés, de même que les nouveaux défis et les nouvelles possibilités concernant la mise en oeuvre d'Action 21 et les autres recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Les commissions régionales et le PNUE ont organisé des réunions régionales avec cet objectif à l'esprit.

175. Afin de surmonter les difficultés nouvelles auxquelles se heurte la promotion du développement durable, la communauté internationale doit mettre en place des arrangements institutionnels efficaces et ciblés permettant de mettre en oeuvre une politique environ-

nementale cohérente et intégrée à l'échelle internationale. À cette fin, et conformément à la Déclaration ministérielle de Malmö, adoptée par le premier Forum ministériel mondial pour l'environnement qui s'est tenu à Malmö (Suède) en mai 2000, et aux décisions du Conseil d'administration du PNUE, il est actuellement procédé à un examen de la gouvernance environnementale internationale, auquel participent des gouvernements, des institutions financières, des représentants de la société civile et des experts. Cette étude tiendra pleinement compte des composantes environnementales de la Déclaration du Millénaire et fournira des apports techniques au processus préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable.

176. La coopération internationale aux fins du développement durable se poursuit au niveau intergouvernemental sous les auspices de la Commission du développement durable, qui a tenu sa neuvième session en avril 2001. La Commission a placé son examen de politique générale dans un vaste contexte de développement et souligné les liens entre les questions concernant l'atmosphère et d'autres problèmes, notamment les modes de consommation et de production non viables, la rapide urbanisation et l'interdépendance des secteurs de l'énergie et des transports et de l'atmosphère. Dans ses délibérations sur l'énergie, la Commission a souligné que le défi présenté par la question de l'énergie exigeait, pour être relevé, des ressources financières, un transfert de technologie et la volonté d'adopter des méthodes novatrices permettant d'appliquer à tous les secteurs de l'économie des technologies ayant un bon rendement énergétique, un bon rapport coût-efficacité et respectant l'environnement.

177. La première Réunion des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels s'est tenue en novembre 2000. Des négociations ont été engagées en vue d'élaborer un nouvel instrument juridique contraignant sur un registre des émissions et des transferts de polluants dans le cadre de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (« Convention d'Aarhus »), en vue de son adoption éventuelle à la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement pour l'Europe, qui se tiendra à Kiev, en 2003. La Convention d'Aarhus, négociée sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe, a été adoptée en juin 1998 et prendra effet en octobre 2001.

178. Au cours de l'année à l'examen, la Commission du développement durable a achevé avec succès les travaux du Forum intergouvernemental sur les forêts. Par sa résolution 2000/35, le Conseil économique et social a décidé de créer un Forum des Nations Unies sur les forêts chargé de promouvoir la mise en oeuvre de mesures internationalement convenues sur les forêts aux niveaux national, régional et mondial. En juin 2001, le Forum a tenu sa première réunion de fond afin d'établir un plan d'action et de commencer ses travaux par le biais d'un partenariat sur les forêts.

179. Il est indispensable de mettre en oeuvre les instruments multilatéraux relatifs à l'environnement pour protéger notre environnement commun. L'adoption et la signature à Stockholm, en mai 2001, de la Convention pour l'application de mesures internationales concernant certains polluants organiques persistants, afin de réduire au minimum et d'éliminer certains des produits chimiques les plus toxiques, a marqué une étape importante. Les spécialistes de l'environnement ont salué l'adoption de cet instrument qui énonce des mesures de contrôle visant la production, le commerce, l'élimination et l'utilisation de ces polluants, comme marquant une étape historique vers l'objectif visant à rendre la planète plus sûre.

180. Dans le domaine du changement climatique, des résumés du troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental pour l'étude du changement climatique ont été publiés au début de 2001. Le Groupe a conclu qu'il y avait de fortes raisons de penser que la majeure partie du réchauffement qui s'est produit au cours des 50 dernières années était imputable à l'activité humaine, projetant une augmentation moyenne de la température mondiale de 1,4° à 5,8 °C au cours des 100 prochaines années. Afin de remédier au problème, le système des Nations Unies poursuit ses efforts afin de promouvoir les technologies liées aux sources d'énergie renouvelables et d'accélérer les réductions requises pour les émissions de gaz à effet de serre; on s'efforce également d'assurer l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto d'ici à 2002.

181. Les efforts visant à promouvoir le développement durable se sont également poursuivis au niveau régional. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a organisé une Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement à Kitakyushu (Japon), en septembre 2000. Les participants ont adopté une Déclaration ministérielle et un Programme d'action régional pour 2001-2005, aux termes desquels

les gouvernements régionaux s'engagent à poursuivre des objectifs prioritaires communs afin de promouvoir le développement durable. La Conférence a également lancé l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre, première tentative visant à jumeler des villes de pays en développement avec la ville de Kitakyushu, afin d'améliorer la gestion de l'environnement urbain.

182. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et le PNUE, s'efforce d'aider les pays de la région à se préparer pour le Sommet mondial pour le développement durable. Les participants aux réunions préparatoires ont noté un niveau élevé d'adhésion aux instruments internationaux sur l'environnement, tant ceux qui ont été approuvés lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992 que ceux qui ont été négociés par la suite.

183. La plupart des pays de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) ont élaboré des stratégies et des plans d'action pour la protection de l'environnement au niveau national visant à intégrer les préoccupations environnementales dans les plans de développement économique et à fixer des priorités en vue de parvenir à un développement durable. La Commission souligne également l'évaluation et l'identification d'options visant à faciliter l'adoption d'approches rationnelles concernant la gestion des ressources énergétiques, et la mise au point d'un mécanisme visant à promouvoir la coopération régionale et sous-régionale. En octobre 2000, 11 États membres de la CESAO avaient décidé de participer au mécanisme et proposé que les autorités nationales compétentes les représentent en tant que centres de coordination nationaux. La région est confrontée à une situation critique en matière de ressources en eau. Elle doit s'efforcer d'améliorer l'efficacité de l'utilisation et de la gestion de ces ressources, notamment par un recyclage des eaux et des opérations de dessalement; de renforcer la coopération régionale, en ce qui concerne notamment la gestion des ressources en eau partagées; et d'utiliser ses ressources énergétiques abondantes en augmentant la disponibilité des ressources en eau et en protégeant notre environnement commun.

## Afrique

184. Dans la Déclaration du Millénaire, les chefs d'État ont accordé une attention privilégiée à l'Afrique et invité le système des Nations Unies à jouer un rôle de catalyseur dans la mobilisation de ressources en faveur du développement de ce continent.

185. Les recommandations figurant dans mon rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318) demeurent un bon point de départ. Leur application a été confiée à un groupe de travail spécial de l'Assemblée générale dont le rapport d'étape, publié en novembre 2000, offre un bilan succinct à la fois des progrès réalisés et des obstacles encore à surmonter. Ce groupe de travail s'est réuni à nouveau en mai et juin 2001 et a axé ses délibérations sur la prévention des conflits, la consolidation de la paix après les conflits et l'éducation.

186. À la réunion du segment de haut niveau du Conseil économique et social, tenue en juillet 2001, la nouvelle Initiative africaine adoptée par l'Organisation de l'union africaine (OUA), également en juillet 2001, à Lusaka a été au centre des débats. La Déclaration ministérielle adoptée par le Conseil à l'issue de cette réunion invite clairement le système des Nations Unies à unir ses forces à l'appui du cadre unifié proposé par les dirigeants africains. Par cette déclaration, le Conseil économique et social s'est constitué en principale instance mondiale de mobilisation de l'appui du système des Nations Unies et de la communauté internationale en faveur de l'Initiative et de la nouvelle Union africaine. Je me félicite du niveau élevé de la participation africaine à cette réunion et de la volonté clairement manifestée par les Africains de prendre en charge leur propre destin.

187. Le Conseil économique et social a mis en relief les liens qui unissent la paix et le développement et souligné la nécessité de poursuivre la marche en cours vers la démocratie et les réformes économiques. Il a appelé à une mobilisation effective en faveur de l'Afrique, notamment sous forme d'une aide dans la lutte contre le VIH/sida, d'une amélioration de l'accès aux marchés, d'un allègement plus accentué et plus général de la dette et d'une augmentation de l'aide publique au développement. Le système des Nations Unies aura un rôle crucial à jouer dans la mobilisation de l'appui international à la réalisation de ces objectifs.

188. Dans sa Déclaration ministérielle, le Conseil évoque tout particulièrement l'appel lancé par les chefs d'État africains en vue de l'organisation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour étudier les meilleurs moyens de soutenir la nouvelle Initiative africaine; le Conseil me prie également d'étudier la possibilité de créer un mécanisme de coordination sous-régionale pour la consolidation de la paix, ainsi qu'un groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour les pays qui sortent d'un conflit.

189. Sans doute l'appui international reste-t-il critique, mais en dernier ressort ce sont les pays d'Afrique eux-mêmes qui sont les mieux placés pour régler les graves problèmes du continent. La volonté renouvelée que manifestent les Africains d'agir en ce sens est donc encourageante. L'engagement sans réserve de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) est particulièrement important à cet égard. Le Pacte pour le redressement de l'Afrique présenté à la trente-quatrième session de la CEA réunie à Alger du 8 au 10 mai 2001 constitue un élément important de la contribution de la CEA à l'application de la Déclaration du Millénaire.

190. Les interventions prioritaires retenues par le Pacte consistent notamment à favoriser la bonne gouvernance, la paix et la sécurité; s'attaquer aux maladies qui aggravent la pauvreté; développer les ressources humaines; renforcer les infrastructures; faire progresser l'intégration régionale; améliorer la compétitivité de l'Afrique grâce aux technologies de l'information et de la communication et à la diversification économique; favoriser des taux de croissance économique élevés et stables; trouver de nouveaux débouchés et encourager le commerce; et attirer des capitaux extérieurs, notamment par l'allègement de la dette.

191. Les organismes des Nations Unies continuent de s'investir à fond dans une large gamme de projets de développement en Afrique. En 2000, le PAM a apporté une aide alimentaire à près de 35 millions de personnes, dont 51 % de femmes, en Afrique subsaharienne. Ses activités en Afrique subsaharienne se déclinent aujourd'hui en 76 projets de développement, 20 opérations de secours et redressement prolongé et 47 opérations d'urgence.

192. Le PNUD continue de favoriser des stratégies de réduction de la pauvreté fondées sur la participation par le biais de partenariats conclus avec des organisations de la société civile. Dans des pays comme l'Angola et le Burundi, qui sont des cas spéciaux de développe-

ment, le PNUD s'est efforcé de faire en sorte que les préoccupations humanitaires n'excluent pas un dialogue plus large sur l'élimination de la pauvreté ou la protection de l'environnement. En collaboration avec d'autres partenaires, le PNUD a également investi dans la gouvernance démocratique en Afrique en apportant son appui à des consultations électorales et à des parlements.

193. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a déployé toute une série de stratégies dans sa lutte contre les multiples aspects de la pauvreté en Afrique. Il considère notamment qu'il importe tout particulièrement de renforcer les moyens des petites entreprises à capitaux féminins. Dans ce cadre, il aide des productrices et des femmes chef d'entreprise à se mettre en rapport avec les marchés extérieurs, soutient l'entrée des femmes dans des secteurs non traditionnels et finance des projets à base de microcrédit. Un projet intitulé Promotion du droit des femmes à la sécurité économique dans la Communauté de développement de l'Afrique australe permet de mieux asseoir la sécurité économique des femmes en renforçant leurs moyens et leurs compétences sur les plans local, national et régional.

194. Un certain nombre d'organismes, dont le FNUAP, l'UNICEF, l'OMS et l'UNESCO, se sont attachés à mettre à la disposition des jeunes et des adolescents d'Afrique des informations, des conseils et des services en matière de santé sexuelle et génésique. Grâce à des fonds apportés par la Fondation Bill et Melinda Gates et en coopération avec Pathfinder International, le FNUAP a lancé une Alliance africaine des jeunes en

vue de réduire le taux d'infection par le VIH/sida chez les adolescents. Des subventions de la Fondation Turner ont permis au FNUAP d'appuyer des programmes similaires au Bénin, au Burkina Faso, au Mali, à Sao Tomé-et-Principe et au Sénégal. Suite à une initiative réussie de l'UNIFEM dans ce domaine, le FNUAP, l'OMS, le PNUD, l'UNESCO, l'UNICEF et l'UNIFEM agissent de façon concertée contre les mutilations génitales des femmes en encourageant d'autres types de rituel de passage. Seize pays ont désormais interdit officiellement ces mutilations.

195. La survie de l'enfant et l'amélioration de la santé infantile et maternelle restent prioritaires sur le continent. L'Afrique subsaharienne continue d'absorber la plus grande partie des dépenses de programme de l'UNICEF avec 38 % du total en 2000, soit 391 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 15 % par rapport à 1999. Dans le cadre de son Initiative de Bamako, l'UNICEF contribue à dynamiser les systèmes de santé et à encourager la participation au plan local. Cette initiative a permis d'améliorer la qualité des services et l'accès aux soins de santé dans 7 000 dispensaires répartis dans 13 pays. L'Initiative pour l'éducation des filles africaines lancée par l'UNICEF en partenariat avec le Gouvernement norvégien a permis à un nombre croissant de fillettes, notamment au Cameroun, en Érythrée, en Ouganda, au Sénégal et au Tchad, d'aller à l'école et de bénéficier d'un meilleur enseignement élémentaire. Cette initiative prévoit d'étendre ses services à 31 pays d'Afrique, dont certains sont actuellement déchirés par des conflits civils.

---

## Chapitre IV

### Ordre juridique international et droits de l'homme

#### Développement des droits de l'homme

196. Comblent le fossé qui existe entre les principes des droits de l'homme et leur application continue de représenter un défi important pour l'ONU. La Commission des droits de l'homme joue un rôle critique face à ce défi en offrant une enceinte au sein de laquelle, cette année, plus de 60 chefs d'État ou de gouvernement et ministres des affaires étrangères ont pu exprimer leurs vues. Outre les 53 États qui sont membres de la Commission, presque tous les autres Membres de l'ONU assistent désormais à ses sessions à titre d'observateurs. De plus, presque tous les organismes des Nations Unies, 10 organisations intergouvernementales et environ 250 organisations non gouvernementales ont assisté aux délibérations de la cinquante-septième session de la Commission. Quarante-deux rapporteurs spéciaux, experts indépendants et présidents d'organes et de groupes ont soumis des rapports sur des pays et des questions particuliers. Ces rapports dressent un sombre bilan de la situation actuelle des droits de l'homme dans le monde.

197. Si certains progrès ont été réalisés au cours de la cinquante-septième session de la Commission, le travail qui reste à accomplir pour assurer le respect universel des droits de l'homme n'en reste pas moins colossal. Quatre-vingt-deux résolutions, 19 décisions et trois déclarations du Président ont été adoptées sur la situation des droits de l'homme dans plus de 20 pays et territoires et sur des thèmes comme les exécutions sommaires, la torture, l'intolérance religieuse, la violence contre les femmes, le droit au développement et les droits de l'homme et l'extrême pauvreté. Cette année, la Commission s'est saisie de nouveaux sujets et a fait avancer la cause de la protection des droits des populations autochtones en nommant un rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones, qui a pour mission de recueillir, solliciter, recevoir et échanger des informations et des communications de toutes provenances, notamment des gouvernements, des autochtones eux-mêmes et de leurs communautés et organisations, sur les violations éventuelles de leurs droits et de leurs libertés fondamentales. Il s'agit là d'une décision particulièrement bienvenue, étant donné l'importance que l'Assemblée générale attache à la

promotion des droits des groupes vulnérables, importance dont témoignent le texte de la Déclaration du Millénaire ainsi que la décision de faire des années 1994-2004 la Décennie internationale des populations autochtones. Afin de souligner l'importance des droits de l'homme dans les questions relatives aux autochtones, j'ai désigné le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme comme organisme chef de file pour l'Instance permanente sur les questions autochtones créée l'année dernière par le Conseil économique et social. Outre ses activités relatives aux questions autochtones, la Commission a adopté une résolution très opportune sur l'accès aux médicaments dans le contexte de pandémies comme celle du VIH/sida. Elle a également demandé que soit nommé un expert indépendant chargé d'examiner la question d'un projet de protocole facultatif (en vertu duquel des communications émanant de particuliers pourraient être déclarées recevables) au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et elle a constitué un groupe de travail intergouvernemental chargé de rédiger un instrument juridique ayant force obligatoire pour assurer la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

198. Lorsque je suis intervenu devant la Commission, le 30 mars 2001, j'ai exprimé mon appui sans réserve aux efforts que déploie la Haut Commissaire aux droits de l'homme en vue d'assurer le succès de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui s'est tenue à Durban (Afrique du Sud) du 31 août au 7 septembre 2001. La discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance sont des fléaux qu'il faut combattre et éliminer. La Haut Commissaire, agissant en sa qualité de Secrétaire générale de la Conférence, et son bureau ont organisé cinq séminaires régionaux d'experts à Genève, Varsovie, Bangkok, Addis-Abeba et Santiago du Chili. Quatre conférences régionales intergouvernementales avaient déjà pris place à Strasbourg, Santiago, Dakar et Téhéran. La Conférence de Durban est susceptible d'apporter une aide et un espoir considérables à tous ceux, autour du monde, qui luttent contre la discrimination.

199. Pendant le Sommet du Millénaire, j'ai appelé à nouveau les États à ratifier les six grands traités des

Nations Unies en matière de droits de l'homme, ce que beaucoup ont fait. Protéger les plus faibles est pour nous une mission vitale. L'entrée en vigueur, le 22 décembre 2000, du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes sera à marquer d'une pierre blanche. Le Protocole prévoit en effet une procédure de communication qui permet de soumettre des plaintes pour violation de droits protégés par la Convention et une procédure d'enquête qui permet à la Commission de diligenter des enquêtes sur des situations de violations graves ou systématiques des droits des femmes. Des progrès ont également été réalisés en ce qui concerne les deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant. L'un et l'autre Protocoles ont en effet été adoptés par l'Assemblée générale le 25 mai 2000. Le Protocole concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés a déjà été signé par 80 États, dont quatre sont des États parties. Le Protocole concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants a, de son côté, été signé par 73 États, dont trois sont déjà devenus des États parties. La ratification ou l'adhésion de 10 États parties suffit à rendre chacun de ces protocoles exécutoire.

200. Les six organismes des Nations Unies issus de traités continuent d'offrir un cadre de référence idoine aux États soucieux de mieux défendre les droits de l'homme. Divers comités ont adopté de nouvelles recommandations d'ordre général relatives à des questions comme le droit à l'éducation, le VIH/sida, l'égalité et la dimension sexospécifique de la discrimination raciale.

201. Le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme a poursuivi ses activités de coopération technique tendant à aider les États à défendre et promouvoir les droits de l'homme. Il intervient aujourd'hui directement en réponse à une soixantaine d'États Membres qui lui ont demandé de créer ou de renforcer leurs capacités et infrastructures nationales de protection des droits de l'homme. En sa qualité d'organe de coordination à l'échelle du système pour les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, et dans le droit fil des efforts qu'il déploie en vue d'universaliser les droits de l'homme, le Bureau a renforcé ses partenariats avec les autres composantes du système des Nations Unies. Les mesures prises pour jeter des ponts entre nos compétences au plan des politiques de droits de l'homme, d'une part, et nos capacités de dévelop-

pement, de maintien de la paix et d'aide humanitaire déployées sur le terrain, d'autre part, se sont révélées utiles. Grâce à elles, en effet, nos programmes de développement, nos opérations humanitaires et nos opérations de maintien de la paix ont été plus attentifs aux droits de l'homme en 2001.

202. La diffusion d'informations sur les questions relatives aux droits de l'homme s'est améliorée en 2000-2001. La stratégie du Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme en matière de sécurité, de traitement et de partage des informations relatives aux droits de l'homme s'appuie sur des activités de recherche, des services de documentation et de référence et des activités de publication et de diffusion par l'Internet. Le site Web du Bureau est une mine de renseignements sur les programmes et activités des Nations Unies en matière de droits de l'homme et permet de consulter des documents fondamentaux dans ce domaine. En juin 2001, ce site a enregistré un nombre record de 5 millions de visites.

### **La Cour pénale internationale**

203. La Commission préparatoire de la Cour pénale internationale a tenu sa sixième session en novembre-décembre 2000, et sa septième session en février-mars 2001. La huitième session aura lieu du 24 septembre au 5 octobre 2001. À sa sixième session, la Commission préparatoire a examiné des questions ayant trait au financement, aux privilèges et immunités, et aux accords devant régir les relations avec la Cour, ainsi que le crime d'agression. À sa septième session, elle a examiné le Règlement intérieur de l'Assemblée des États Parties. Des progrès considérables ont été accomplis sur ces cinq sujets. À sa huitième session, la Commission préparatoire examinera le budget de la Cour pour son premier exercice financier, et les principes de base d'un accord de siège entre la Cour et le pays hôte.

204. Au total, 139 États avaient signé le Statut de Rome au 31 décembre 2000, date de clôture de la signature. À ce jour, 37 États l'ont ratifié. Ces chiffres sont encourageants, et il ne fait pas de doute que le Statut entrera bientôt en vigueur. L'adoption du Statut de Rome a ouvert un nouveau chapitre en droit international. Il existe désormais dans le domaine de la justice pénale internationale un régime juridique et institutionnel bien développé, ce qui sans nul doute aura des répercussions sur le comportement des États, et, plus important encore, sur celui des individus. Il reste

encore beaucoup à faire pour rendre ce régime opérationnel et effectif. J'exhorte les États non seulement à marquer dès que possible leur consentement à être liés par le Statut de Rome, mais aussi à soutenir, par tous les moyens, l'importante cause de la Cour.

205. Certains gouvernements et leur peuple demeurent méfiants à l'égard de cette entreprise. Il me semble néanmoins difficile de croire que leur scepticisme découle d'un quelconque désaccord quant à l'importance du respect du droit international humanitaire, et a fortiori d'une opposition de principe à l'idée que ceux qui se sont rendus coupables des crimes les plus atroces que connaisse l'humanité doivent être jugés et châtiés. Que ceux qui nourrissent encore des réticences à l'encontre du projet de cour pénale internationale permanente réfléchissent au principe qui se trouve au coeur de la philosophie de Nuremberg et de Tokyo, à savoir que ceux qui ont commis ou autorisé des crimes de guerre et d'autres violations graves du droit international humanitaire sont individuellement responsables de leurs crimes, et la communauté des États peut et doit les traduire en justice.

## **Les tribunaux internationaux**

### **Le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie**

206. Au cours de l'année passée, le Tribunal international a connu plusieurs changements majeurs qui devraient considérablement accroître sa capacité à s'acquitter de son mandat, c'est-à-dire poursuivre les responsables de violations graves du droit international humanitaire dans l'ex-Yougoslavie, et contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans la région, tout en lui permettant de terminer ses travaux à l'horizon 2008.

207. D'importantes réformes qui accroissent l'efficacité du fonctionnement du Tribunal et accélèrent la mise en état des affaires et le déroulement des procès ont été introduites. En novembre 2000, le Conseil de sécurité a adopté un amendement du Statut du Tribunal international qui institue une réserve de 27 juges destinés à aider, en fonction des besoins, les 16 juges permanents à mener à bien les procès. Manifestant ainsi au Tribunal un soutien sans faille, 34 États de toutes les régions du monde ont répondu à ma demande de présentation de candidatures et proposé, à eux tous, pas moins de 64 candidats. En juin 2001, l'Assemblée générale a élu 27 de ces candidats. Parmi les autres ré-

formes d'importance, on peut citer l'accroissement de la capacité de la Chambre d'appel du Tribunal, et une série d'amendements apportés au Règlement de procédure et de preuve, le plus notable étant celui interdisant les appels « interlocutoires ».

208. S'agissant de la coopération des États avec le Tribunal, l'événement le plus marquant au cours de l'année passée a été l'arrestation puis le transfèrement au Tribunal de l'ex-Président de la République fédérale de Yougoslavie, Slobodan Milosevic, le 28 juin 2001. Ce transfèrement a ouvert une ère nouvelle dans le développement de la justice pénale internationale. La remise, la comparution pour mise en accusation et bientôt le procès d'un accusé qui était tout récemment encore chef d'État représentent une grande victoire dans la lutte que mène la communauté internationale contre l'impunité et constituent des pas décisifs sur la voie d'un monde où triomphera l'état de droit. L'arrivée à La Haye de Biljana Plavsic, qui s'est de son plein gré mise à la disposition du Tribunal, et le transfèrement de Momcilo Krajišnik, deux anciennes personnalités politiques de premier plan, représentent aussi des progrès importants dans les relations entre le Tribunal et les autorités de la République fédérale de Yougoslavie.

209. Il y a actuellement 39 accusés au Centre de détention des Nations Unies. Quatre procès, mettant en cause 10 accusés au total, sont actuellement en cours devant les trois chambres de première instance, et 10 autres affaires, dans lesquelles sont impliqués 16 accusés au total, en sont au stade préliminaire. Au cours de l'année passée, le Tribunal a jugé et condamné cinq personnes. Celles-ci ont toutes fait appel de leur condamnation. Un autre accusé a plaidé coupable et attend le prononcé de la peine. Le Tribunal a transféré trois condamnés dans des États Membres pour qu'ils y purgent leur peine : deux en Finlande et un en Allemagne.

210. À la suite de la défaite électorale de M. Milosevic, la Procureur a rouvert le bureau du Tribunal à Belgrade afin d'aider les enquêteurs à reprendre leurs investigations en République fédérale de Yougoslavie. Depuis lors, ceux-ci ont achevé au Kosovo des travaux d'exhumation qui ont permis de découvrir les restes de quelque 4 000 personnes. La Procureur a aussi ouvert des enquêtes afin de faire la lumière sur les allégations portées contre des rebelles de souche albanaise en Serbie du Sud, l'Armée de libération du Kosovo, et des groupes ayant pris part aux hostilités dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Au cours de

l'année passée, elle s'est personnellement beaucoup investie pour encourager les gouvernements à arrêter les personnes mises en accusation par le Tribunal et à les transférer à La Haye afin qu'elles y soient jugées. Il est encourageant de constater que ces efforts commencent maintenant à porter leurs fruits.

### **Le Tribunal international pour le Rwanda**

211. Le Tribunal a réalisé d'importantes avancées au cours de l'année passée. Des modifications apportées au Règlement de procédure et de preuve, qui instituent un cadre pour l'admission de déclarations faites à l'occasion d'autres procès et soumettent les requêtes à des contrôles juridictionnels plus stricts, contribueront à l'accélération des procédures. La prise de mesures plus énergiques face à l'alourdissement de la charge de travail du Tribunal a commencé à donner des résultats positifs. La Chambre d'appel a rendu un arrêt définitif sur trois dossiers, ce qui porte à cinq le nombre total d'affaires déjà jugées en appel. Dans le même temps, la Chambre de première instance I a achevé le procès d'un accusé qui est le premier à avoir été acquitté par le Tribunal.

212. À la suite de la décision de confier simultanément deux procès à chacune des trois chambres de première instance, 15 accusés au total, impliqués dans cinq affaires, sont actuellement en cours de jugement. L'une de ces affaires, connue sous le nom de l'affaire de Butare, est, avec pas moins de six coaccusés, celle impliquant le plus grand nombre de personnes jugées à ce jour par le Tribunal. Un autre procès concernant deux coaccusés devrait commencer en septembre 2001, ce qui portera à 17 le nombre total de personnes en cours de jugement. Comme le montrent ces chiffres, le Tribunal s'acquitte de son mandat avec toute l'efficacité possible compte tenu de ses ressources actuelles.

213. Parallèlement, quatre accusés ont été arrêtés et transférés au centre de détention du Tribunal à Arusha. Il s'agit d'un ancien évêque de l'Église anglicane du Rwanda, M. Samuel Musabyimana, d'un ex-enquêteur de la défense, M. Simeon Nshamihigo, et de deux anciens maires, MM. Sylvestre Gabumbitsi et Jean Mpambara.

214. En novembre 2000, le Conseil de sécurité a décidé d'accroître le nombre de juges de la Chambre d'appel commune aux deux tribunaux internationaux. Après modification du Statut du Tribunal, l'Assemblée générale a élu deux nouveaux juges pour le Tribunal le

24 avril 2001, et le Président du Tribunal a transféré deux juges déjà en poste à la Chambre d'appel le 1er juin 2001. On espère, grâce à ce renforcement des effectifs judiciaires communs aux deux tribunaux internationaux, venir plus rapidement à bout des appels dont le nombre ne fait que croître.

215. Malheureusement, le premier Président du Tribunal et Président de la Chambre de première instance II, le juge sénégalais Laïty Kama, est décédé à Nairobi le 6 mai 2001. Le juge Kama était un homme extrêmement compétent, dévoué à la cause de la justice et de la promotion et protection des droits de l'homme, qui s'acquittait de ses fonctions avec dignité et intégrité. Le 31 mai 2001, j'ai nommé, pour le remplacer, le juge Andréia Vaz, Président de la Cour de cassation du Sénégal.

### **Faire progresser l'état de droit**

216. Au cours de l'année passée, l'Organisation a pris de nouvelles mesures décisives afin de promouvoir le respect du droit dans les affaires internationales. En août 2000, le Conseil de sécurité m'a chargé de négocier et de conclure un accord avec le Gouvernement sierra-léonais en vue de la mise en place d'un tribunal spécial indépendant. Celui-ci jugera les personnes qui portent les plus lourdes responsabilités dans les graves violations du droit international humanitaire et les crimes de droit sierra-léonais. À ma demande, le Bureau des affaires juridiques a établi un projet d'accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement sierra-léonais concernant la mise en place du tribunal spécial, ainsi qu'un projet de statut pour ce tribunal, et a négocié ces deux instruments avec le Gouvernement sierra-léonais. Les membres du Conseil de sécurité ont donné leur accord de principe concernant leur teneur.

217. À ma demande, le Bureau des affaires juridiques a aussi engagé un processus de consultations informelles avec un groupe d'États intéressés concernant les dispositions pratiques à prendre pour l'application de l'Accord, notamment la mise en place d'un comité de gestion, l'élaboration d'un projet de budget et l'aménagement de locaux pour le tribunal. Les contributions volontaires en espèces ou sous la forme de la mise à disposition de personnel et de matériel n'ayant pas été aussi importantes qu'on l'avait escompté, les dispositions initialement prévues pour le fonctionnement du tribunal ont été modifiées en conséquence. Lorsque les ressources suffisantes pour financer la mise

en place et le fonctionnement de celui-ci auront été obtenues, l'Accord sera conclu avec le Gouvernement sierra-léonais, et le cadre juridique nécessaire pour que le Tribunal puisse commencer à fonctionner sera établi.

218. Au Sommet du Millénaire, j'ai encouragé les États à signer les traités dont je suis dépositaire et à les ratifier ou à y adhérer. Une attention particulière a été accordée à un groupe de 25 traités multilatéraux qui représentent les objectifs de la Charte et reflètent les valeurs de l'Organisation. J'ai été très satisfait du succès de cette initiative. Durant le Sommet, 40 sur les plus de 500 traités dont je suis dépositaire ont fait l'objet de 187 signatures et de 87 ratifications ou adhésions de la part de pas moins de 84 États. Il convient de se réjouir en particulier des 12 signatures et des quatre ratifications du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et des sept ratifications ou adhésions dont a fait l'objet la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Conforté par cette réaction positive, j'ai décidé d'organiser une manifestation analogue, bien que pas tout à fait d'aussi grande envergure, pendant la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants et le débat général de l'Assemblée à sa cinquante-sixième session ordinaire. L'accent sera mis sur 23 traités multilatéraux visant à promouvoir les droits des femmes.

219. Si de nombreux États s'abstiennent de signer ou de ratifier des traités, ce n'est pas nécessairement par manque de volonté politique, mais tout simplement parce qu'ils ne disposent pas de compétences techniques suffisantes pour leur mise en oeuvre. C'est la raison pour laquelle le Bureau des affaires juridiques prépare actuellement un manuel qui apportera aux gouvernements des orientations pour l'accomplissement des formalités concernant les traités. Ce guide pratique sera publié dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et sera complété par des sessions de formation à l'intention de juristes des fonctions publiques nationales qui seront organisées en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche. Il ne suffit cependant pas que les États marquent leur consentement à être liés par des traités; il faut aussi qu'ils mettent ces traités en application et respectent les obligations qu'ils leur imposent.

220. L'un des grands objectifs de l'Organisation des Nations Unies est d'aider les gouvernements à établir les conditions nécessaires pour être à même d'honorer leurs engagements conventionnels. L'Organisation a déjà entrepris une large gamme d'actions à cette fin :

elle aide les gouvernements à élaborer, au niveau national, des projets de texte d'application et prête son concours pour l'organisation de programmes de formation à l'intention de ceux qui seront chargés de les mettre en oeuvre. Au cours de l'année passée, le Bureau des affaires juridiques a oeuvré à mieux faire connaître les diverses formes d'assistance technique que l'Organisation peut apporter aux gouvernements à cet égard.

221. L'un des principes incontournables de l'état de droit est que la loi doit être accessible à ceux qui sont censés s'y conformer. Avec ce principe à l'esprit, le Bureau des affaires juridiques s'emploie à rendre directement accessible tout le corpus de droit conventionnel international moderne aux praticiens du droit, aux diplomates, aux organisations non gouvernementales et aux simples particuliers en publiant sur l'Internet le texte complet de plus de 50 000 traités enregistrés au Secrétariat avant mai 1998. Les simples particuliers, la société civile et les sociétés commerciales devraient ainsi être mieux à même de s'assurer qu'ils bénéficient bien des droits et avantages qui leur sont dus et qu'à leur tour, ils s'acquittent de leurs obligations au regard du droit international.

## Affaires juridiques

222. Cette année a été particulièrement productive pour la Commission du droit international. La Commission a adopté une série de projets d'article sur la responsabilité des États pour faits internationalement illicites, achevant ainsi des travaux qui étaient à son ordre du jour depuis près de 50 ans. Elle a aussi adopté une série de projets d'article sur la prévention des dommages transfrontières découlant d'activités dangereuses et a progressé sur un certain nombre d'autres sujets, notamment les réserves aux traités, les actes unilatéraux des États et la protection diplomatique.

223. À sa session de 2001, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) a adopté deux textes majeurs : le projet de convention sur la cession de créances dans le commerce international et la Loi type sur les signatures électroniques. Le projet de convention, qui a été renvoyé à l'Assemblée générale pour qu'elle se prononce, favorisera le crédit à des taux plus abordables, facilitant ainsi le commerce international et une répartition plus équitable de ses avantages entre tous les peuples. La Loi type sur les signatures électroniques vise à faciliter le

commerce électronique en contribuant à un environnement sûr qui permette à tous les participants de tirer profit des technologies modernes. La Commission a également pris note des travaux en cours sur l'arbitrage et sur l'insolvabilité et a décidé de commencer des travaux dans les domaines des contrats sous forme électronique, du droit des transports, des projets d'infrastructures à financement privé et des transactions sécurisées.

224. L'année passée, les 12 conventions multilatérales existantes pour la prévention et la répression du terrorisme international ont fait l'objet de pas moins de 83 ratifications ou adhésions. Il convient de se féliciter en particulier que la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif ait fait l'objet de 16 ratifications ou adhésions, ce qui a permis son entrée en vigueur le 23 mai 2001. Le Comité spécial et la Sixième Commission de l'Assemblée générale ont commencé à travailler à l'élaboration d'une convention générale relative au terrorisme international. Les efforts se poursuivent pour résoudre les questions encore en suspens concernant l'élaboration d'un projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

225. En 1999, l'Assemblée générale a engagé des consultations afin de faciliter l'examen des nouveaux développements dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer auquel elle procède annuellement. La deuxième série a eu lieu en mai 2001 et a porté sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, les sciences marines, la piraterie et les incidences économiques et sociales de la dégradation du milieu marin, en particulier dans les zones côtières.

226. Le Bureau des affaires juridiques a conseillé la MINUK et l'ATNUTO dans l'exercice de leur autorité

législative et exécutive. En particulier, elle a aidé les deux administrations à mettre en place des cadres juridiques pour les institutions provisoires et le passage à des institutions autonomes démocratiques. Le Bureau a continué de fournir des avis juridiques aux missions de maintien de la paix de l'Organisation. En particulier, il a participé à la négociation de plusieurs accords sur le statut des forces et des missions, à la mise au point définitive de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Éthiopie concernant la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) et de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'ex-République yougoslave de Macédoine concernant la MINUK. Le Bureau des affaires juridiques a aussi fourni des avis juridiques aux participants au processus de paix au Burundi, dont le facilitateur est l'ex-Président Nelson Mandela, et a contribué à la mise en oeuvre des recommandations du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies.

227. Le Bureau des affaires juridiques a défendu avec succès l'Organisation dans une procédure d'arbitrage complexe portant sur un montant de 20 millions de dollars; a aidé à résoudre le contentieux découlant des opérations de maintien de la paix; a coopéré avec les autorités du pays hôte pour recouvrer les contributions d'États Membres au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), d'un montant de près de 750 000 dollars, qui avaient été par erreur créditées sur un compte en banque privé; a aidé à négocier un certain nombre d'accords avec le secteur privé; et a donné des conseils pour l'application du programme « pétrole contre nourriture », notamment en ce qui concerne la négociation d'accords visant à faciliter la diversification et une meilleure protection des avoirs du programme.

---

## Chapitre V

### Renforcer la gestion

#### Administration et gestion

228. Les États Membres ont continué de soutenir la réforme de la gestion au sein de l'ONU en approuvant des propositions détaillées dans trois secteurs prioritaires : la réforme de la gestion des ressources humaines, la politique des technologies de l'information et le plan d'équipement. L'Organisation est maintenant outillée pour fonctionner de manière plus rationnelle et plus efficace et tirer le meilleur parti de ses ressources financières et humaines.

#### Réforme de la gestion des ressources humaines

229. La réforme générale de la gestion des ressources humaines que les États Membres ont unanimement approuvée va changer la culture de l'Organisation en la matière. Elle permettra au Secrétariat de faire preuve de plus de souplesse et de rapidité de réaction dans l'usage qu'il fait de ses ressources humaines, ce que lui impose l'évolution de l'ONU, dont le centre de gravité s'est éloigné du Siège au profit d'une forte présence sur le terrain. Les réformes moderniseront ses règles de gestion des ressources humaines et renforceront ses capacités de recrutement, valorisation et gestion de son personnel.

#### Mettre la technologie à profit

230. En ce qui concerne les technologies de l'information, l'ONU appliquera une stratégie conçue pour promouvoir l'accès et le partage de l'information, appuyer les opérations hors Siège, renforcer l'infrastructure technique, renforcer le potentiel de ressources humaines et lancer une administration informatisée, qui permettra de faire face aux défis techniques suivant une démarche concertée. Le Système intégré de gestion de l'information (IMIS) est un exemple des travaux déjà engagés dans ce sens. Ce système d'administration électronique des ressources humaines, des finances, des comptes et de la passation des marchés, qui est en cours d'installation dans tout le Secrétariat, servira d'ancrage aux perfectionnements technologiques à venir dans ce domaine où tout évolue très vite. Nous sommes en passe de relier IMIS et les missions afin de pouvoir utiliser ce système pour les activités de l'Organisation partout dans le monde. Les efforts faits actuellement pour le rendre plus convivial

encouragent le personnel à l'utiliser et du même coup accroissent la productivité.

#### Plan d'équipement

231. Le plan d'équipement, y compris ses sources et modalités de financement, a été présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session. Les États Membres en ont approuvé les propositions de rénovation de l'ensemble des bâtiments du Siège dans une perspective d'avenir à assez long terme, et l'établissement d'un plan d'ensemble ainsi que l'analyse détaillée des coûts sont en cours.

#### Problèmes à venir

232. Beaucoup d'autres opérations de réforme ont été engagées, dont la réalisation est plus ou moins avancée. La réforme de la passation des marchés a été menée à bien, et la simplification et l'allègement des règles et procédures de l'Organisation se poursuivent sans à-coups. La version électronique du manuel du personnel, à présent accessible par l'Intranet, s'est révélée irremplaçable comme instrument d'action pour assurer le sérieux, la cohérence et l'uniformité de la gestion. Nous nous acheminons sans discontinuer vers un mode de fonctionnement plus axé sur les résultats. Des indicateurs de résultats sont mis en place à tous les niveaux – sur le plan financier, par exemple, avec la mise en place de la budgétisation axée sur les résultats et pour le personnel, avec des améliorations du système de notation.

233. Le Secrétariat poursuivra la mise en oeuvre de la réforme générale de la gestion, en adoptant les meilleures pratiques et technologies en la matière, de manière à tirer le maximum de ses ressources limitées pour les priorités. Ainsi, la formule des rapports de gestion thématiques va être parachevée et mise en application, chaque supérieur hiérarchique deviendra responsable de la productivité de ses collaborateurs et le système IMIS, avec ses fonctions très poussées de contrôle de la gestion, sera étendu à tous les lieux d'affectation importants et aux principales missions de maintien de la paix. Les innovations se poursuivront dans le cadre de la stratégie globale adoptée pour les technologies de l'information. La réforme de la gestion des ressources humaines va aussi se poursuivre. L'adoption

d'indicateurs de résultats et leur amélioration, à travers le système de notation comme par la budgétisation axée sur les résultats, visent à garantir la fourniture des services auxquels les États Membres ont assigné un rang élevé de priorité.

234. Autre progrès important vers la revitalisation de l'Organisation, l'introduction de clauses d'extinction dans toutes les directives de ses organes délibérants doit encore être acceptée par les États Membres. Une fois adoptées, elles orienteront le programme de travail de l'Organisation vers les tâches très prioritaires à mesure qu'elles se feront jour.

### **Situation financière**

235. En ce qui concerne ses responsabilités financières, l'ONU a fait preuve d'une discipline budgétaire sans faille, qui s'est traduite sur les quatre derniers exercices par une croissance nulle, et même négative dans un cas, de son budget. L'Organisation a épongé les effets de l'inflation et absorbé un grand nombre de mandats qui n'étaient pas assortis d'un financement. Parallèlement, elle a réussi à réaffecter des ressources consacrées à des domaines et des services administratifs qui n'étaient pas vraiment prioritaires à des programmes désignés par les États Membres qui l'étaient davantage. Si beaucoup d'États Membres ont répondu aux efforts faits par le Secrétariat pour améliorer le recouvrement des contributions et des arriérés dus, il reste cependant un certain nombre de contribuants importants qui n'ont pas, ou n'ont que partiellement, acquitté les sommes dont ils sont redevables. C'est ainsi que l'Organisation s'est trouvée forcée de prélever temporairement des fonds sur les comptes des opérations de maintien de la paix pour couvrir le déficit plus précoce et plus important qu'à l'ordinaire qu'elle enregistre actuellement. Il est bien évident que l'ONU ne saurait fonctionner convenablement si les États Membres ne paient pas tous intégralement, à temps et sans condition, les sommes dont ils sont redevables.

### **Responsabilité et contrôle**

236. Depuis sa création en 1994, le Bureau des services de contrôle interne, qui n'était à l'origine qu'une collection de petits groupes autonomes rendant compte à l'Administration, s'est transformé en un bureau intégré indépendant fournissant un éventail très complet de services de contrôle interne. Il est désormais reconnu – tant au sein qu'à l'extérieur de l'Organisation –

comme une source objective d'information fiable et un agent du changement à l'ONU.

237. Les activités du Bureau des services de contrôle interne vont de l'audit au conseil, en passant par l'évaluation, la surveillance de l'évolution de la situation, l'inspection et l'enquête. Le Bureau fournit des évaluations semestrielles des résultats des départements et bureaux dont j'ai la charge. Durant l'année écoulée, ses activités ont abouti à plus de 2 000 recommandations ayant trait au renforcement des contrôles internes et à l'amélioration de la gestion, soit un chiffre très nettement supérieur à ceux des années précédentes et elles ont permis de recenser quelque 58 millions de dollars d'économies et de recouvrements possibles. Pour donner une idée de son champ d'action qui s'étend de plus en plus dans le monde, le Bureau signale aussi pour la première fois des recommandations qui sont le fruit d'observations faites au niveau opérationnel sur le terrain. Comme il insiste pour que ses recommandations soient intégralement appliquées, il entretient un dialogue permanent avec le reste de l'Organisation. Récemment, pour s'attaquer aux domaines qui demandent une vigilance particulière, le Bureau a mis au point des critères permettant de déterminer celles qui ont une incidence décisive et de grande portée sur les activités de l'Organisation.

238. Le Bureau a organisé à l'intention des fonctionnaires de grade élevé plusieurs ateliers consacrés à des questions de planification stratégique du contrôle interne comme les moyens de maximiser la valeur ajoutée revenant à l'Organisation, d'utiliser davantage les technologies de l'information et d'améliorer les compétences du personnel. En dernière analyse, c'est de la qualité des travaux qu'il produit ainsi que de la portée et de l'impact de ses recommandations que dépend la réalisation des objectifs de sa mission de contrôle. Il est par conséquent de la plus haute importance pour lui d'appliquer les techniques et procédures de contrôle les plus pointues, telles celles qu'utilisent les services de contrôle modernes tant du secteur public que du secteur privé.

239. À l'issue d'une opération de planification stratégique engagée l'an dernier, le Bureau se propose de fusionner ses fonctions de surveillance, évaluation, inspection et conseil, ce qui permettra une plus grande concentration dans la collecte des données qualitatives et facilitera l'établissement des rapports demandés par les organes intergouvernementaux sur les résultats des programmes. Il compte aussi renforcer son sous-

programme Enquêtes pour pouvoir traiter le nombre croissant d'affaires qui lui sont soumises et installer une antenne à Genève pour fournir sur place des services de contrôle qui répondent mieux aux besoins et soient mieux coordonnés.

240. Ayant développé ses implantations hors Siège, l'Organisation a délégué davantage de pouvoirs dans des domaines comme la passation de marchés et la gestion des ressources humaines. Cela nous oblige à faire en sorte que les contrôles voulus soient en place sur le terrain et qu'il existe des contrepoids suffisants pour équilibrer ces pouvoirs. Il est encourageant de constater que le Bureau a contrôlé davantage d'activités hors Siège, et notamment les opérations du Haut Commissariat aux droits de l'homme, du Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) et du Bureau chargé du Programme Iraq.

#### **Audit et conseil de gestion**

241. La Division de l'audit et du conseil de gestion s'est particulièrement attachée aux audits des opérations de paix, des activités humanitaires et connexes, de la gestion des ressources humaines et de la passation de marchés de biens et de services. Elle a aussi procédé à des audits de gestion consacrés à quelques-uns des principaux problèmes de réforme auxquels l'Organisation doit faire face, dont le recrutement.

242. La Division a étendu le champ de ses audits du Département des opérations de maintien de la paix, qui ont porté l'an dernier sur les services du Siège et sur de très nombreuses missions. Les vérificateurs résidents affectés aux principales missions de maintien de la paix ont assuré une vérification suivie de leurs opérations et aidé les responsables à mettre en place les contrôles internes appropriés. D'autres ont été envoyés en poste à Abidjan et à Nairobi pour couvrir les opérations décentralisées du HCR en Afrique et conseiller les directeurs régionaux sur les audits et la gestion. À titre provisoire, des vérificateurs résidents ont aussi été affectés aux opérations d'urgence du HCR au Timor oriental et au Kosovo.

#### **Enquêtes**

243. La Section des enquêtes s'acquitte de fonctions de contrôle interne en examinant les cas de violations alléguées des règles, règlements et circulaires administratives pertinentes de l'ONU pour faire en sorte que les fonctionnaires soient davantage comptables de leurs

actes et protéger les ressources de l'Organisation. Durant la période considérée, la Section a enregistré plus de 400 affaires nouvelles et produit 36 rapports contenant chacun ses recommandations à l'intention du programme en cause. Elle a aussi fait des recommandations dans plusieurs affaires où des fonctionnaires ont été disculpés d'accusations de malversations, car les éléments de fait recueillis durant les enquêtes ne corroboraient pas la dénonciation reçue.

244. À l'invitation de mes Représentants spéciaux au Kosovo et au Timor oriental respectivement, la Section a ouvert des bureaux d'inspecteur résident à la MINUK et à l'ATNUTO pour fournir à ces missions toute une gamme de services d'enquête et les aider à former du personnel en vue de renforcer les capacités de l'administration civile en la matière.

245. Les principales enquêtes menées durant la période considérée portaient sur le détournement de fonds dont le PNUE a été victime et sur des allégations de partage des honoraires entre l'avocat de la défense et des détenus nécessaires aux Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie. Par ailleurs, le Bureau des services de contrôle interne était à la tête de l'équipe spéciale internationale qui a conduit une enquête sur une affaire de corruption et d'extorsion de fonds concernant des réfugiés au Kenya ayant présenté des demandes de réinstallation, enquête qui a débouché sur l'arrestation de neuf personnes.

#### **Services centraux de contrôle et d'inspection**

246. Le Groupe des services centraux de contrôle et d'inspection a inspecté le Département des affaires économiques et sociales, le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence et le Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime. Dans le premier cas, l'inspection a abouti à la conclusion que le Département des affaires économiques et sociales s'était employé à accroître la cohérence des orientations et des programmes et avait fourni un appui fonctionnel plus efficace aux mécanismes intergouvernementaux et interinstitutions. Des améliorations devront cependant être apportées à l'évaluation des activités de coopération pour le développement et à l'exécution des décisions applicables dans toute l'Organisation.

247. L'inspection des Services de conférence a permis de constater que l'allégement des services d'appui technique avait eu pour effet d'améliorer la planifica-

tion, de rationaliser l'affectation des ressources et d'accroître l'utilité des services fournis aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts, services dont des mécanismes complémentaires de suivi amélioreraient encore la qualité. En ce qui concerne le Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime, le Bureau des services de contrôle interne a observé en l'inspectant qu'il était dirigé sur un mode très centralisé et très arbitraire, qu'il n'avait pas mis en place de système cohérent de contrôle de ses programmes et que l'absence de délégation de pouvoir bien définie brouillait la hiérarchie des responsabilités. Les États Membres, donateurs aussi bien que bénéficiaires de ses services, ont indiqué que cela avait nui à l'accomplissement de ses mandats comme à l'exécution de certains projets. Le Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime a accepté toutes les recommandations du Bureau des services de contrôle interne et mis en route une série de mesures pour améliorer la situation.

#### **Groupe central d'évaluation**

248. Cette année, le Groupe central d'évaluation a examiné les programmes du Département des affaires économiques et sociales concernant la population et le développement durable. Il a ainsi constaté que les rapports et publications de la Division de la population font autorité, notamment pour leur exhaustivité et leur

qualité technique, et que la Division a beaucoup apporté à l'intelligence du phénomène des migrations internationales. Dans son évaluation du programme visant le développement durable, il s'est attaché surtout aux questions de mise en oeuvre qui se posent actuellement. Le Bureau des services de contrôle interne a recommandé des mesures pour améliorer l'appui aux processus intergouvernementaux, rationaliser l'établissement des rapports et rehausser la qualité de l'information présentée. Toutes les recommandations faites à l'issue de l'évaluation ont été entérinées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante et unième session, en juin 2001.

249. Le Groupe a aussi achevé les examens triennaux de l'application des recommandations issues des évaluations approfondies du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale. Le Bureau des services de contrôle interne a constaté que si l'application de ces recommandations était dans certains cas satisfaisante, elle restait cependant globalement un peu décevante, car le Programme de contrôle des drogues ne s'était pas attaqué aux problèmes fonciers décelés à l'occasion de l'évaluation. Le Bureau des services de contrôle interne surveille l'application des recommandations qui ne sont pas encore entrées dans les faits.

---

## Chapitre VI Partenariats

### Communication

250. Comme je le notais dans mon précédent rapport annuel, l'ONU a réussi à forger des partenariats mondiaux qui auraient été difficilement concevables il y a seulement 10 ans. Elle continue à les renforcer par une stratégie de la communication et de l'information qui repose sur la conscience lucide que ses objectifs ne pourront être atteints que si un public bien informé comprend sa mission.

251. Alors que le monde croule sous le poids de la surinformation, nous sommes chargés de présenter les activités et programmes de l'Organisation au public en leur donnant un visage qui lui soit familier et un sens qui lui soit perceptible. Pour cela, le Département de l'information a dû intégrer des opérations très diverses dans des campagnes stratégiques de sensibilisation à l'échelle mondiale mettant en vedette les résultats tangibles des grandes conférences internationales convoquées par l'ONU durant l'année écoulée. Plusieurs initiatives – la campagne « Les Nations Unies travaillent pour tous », montrant en quoi l'Organisation agit directement sur la vie des gens, un film documentaire sur les armes légères, intitulé « Armés jusqu'aux dents », un rapport sur le thème « Les Nations Unies en action » consacré aux droits de l'homme et un dossier spécial sur les problèmes de santé en Afrique paru dans la *Chronique des Nations Unies* – ont aidé à faire comprendre combien il importe d'atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire.

252. Comme l'affirme la Déclaration, il faut que les avantages offerts par les nouvelles technologies de l'information et de la communication soient accessibles à tous. C'est ce mandat qui inspire nos efforts pour assurer aux pays en développement un accès immédiat à l'actualité des Nations Unies. L'essor de l'accès à l'Internet et au courrier électronique observé partout dans le monde, y compris les pays les moins avancés, nous a permis de communiquer rapidement et en temps réel avec les médias des pays en développement. La plupart d'entre eux n'ayant pas de correspondants à l'ONU, nos services d'information par courriel et sur le site Web de l'Organisation sont pour eux d'une utilité et d'un intérêt considérables.

253. Un service quotidien d'informations, installé sur ce site, signale les activités, opérations et documents de l'ONU et autres sources d'information accessibles électroniquement et permet de s'y connecter, notamment grâce à des liens directs avec les services hors Siège et d'autres organisations du système, et offre aussi une version graphique avec images numériques. Ce service fait partie du Centre de nouvelles de l'ONU, qui est spécialement conçu pour servir de point d'accès électronique à ce qui se passe dans tout le système des Nations Unies et permet ainsi d'assurer sans délai l'accès à toute l'information concernant l'Organisation partout dans le monde. De plus, un système d'annonces de nouvelles par courriel est actuellement mis en place pour assurer une communication électronique plus directe et plus dynamique aux principaux publics cibles. Il existe déjà un système analogue, qui est régulièrement utilisé pour avertir les médias aux quatre coins du monde des événements importants.

254. Autre exemple spectaculaire des efforts du Département pour multiplier les contacts en vue de franchir le « fossé numérique » entre pays développés et pays en développement, la Radio des Nations Unies a lancé un bulletin d'informations quotidien, le *Journal*, dans les six langues officielles de l'Organisation. Transmises à des centaines de stations de radio dans toutes les régions du monde, ces émissions en direct sont suivies par des dizaines de millions d'auditeurs chaque jour. Plus de 100 réseaux de radio et de télévision ont reçu des messages d'intérêt public au sujet de la célébration en 2001 de l'Année du dialogue entre les civilisations. Le site Web de l'ONU, lui aussi accessible dans toutes les langues officielles, a enregistré cette année une moyenne de 4 millions de connexions par jour, soit deux fois plus qu'en 2000. Le multilinguisme étant la clef de ce succès, on s'ingénie à en favoriser l'épanouissement : c'est ainsi qu'on met actuellement la dernière main à un accord avec un certain nombre d'universités d'Espagne qui fourniront des traductions en espagnol de documents affichés sur le site. Les centres d'information des Nations Unies élargissent encore l'audience du site en diffusant des messages inédits, conçus en fonction de leur secteur géographique d'activité, dans les langues qui y sont parlées.

255. La technologie facilite l'acheminement des formes traditionnelles de diffusion de l'information, au premier rang desquelles l'imprimé, sur un mode qui est attrayant et accessible tout en restant économique. Des collaborateurs extérieurs ont ainsi donné des articles mettant en relief les succès et les limites des activités de l'ONU. Certains de ces articles ayant été republiés dans d'autres médias, la diffusion de leur teneur a bénéficié d'un effet multiplicateur.

256. Les programmes à l'intention des médias ont continué à faire plus largement connaître les activités des Nations Unies. Les centres d'information des Nations Unies entretiennent des relations avec les médias, les organisations non gouvernementales et le public locaux afin que les préoccupations de l'Organisation soient très largement comprises. Grâce au généreux concours du Gouvernement japonais, 15 journalistes originaires d'Asie ont assisté à des réunions d'information de haut niveau au Siège et 19 ont participé au programme annuel de formation organisé par le Département à l'intention des journalistes de la radio et de la presse écrite des pays en développement.

257. À la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, la numérisation des documents et la création de bases de données documentaires ont rendu plus accessible le trésor d'information unique au monde dont elle est le depositaire. L'an dernier, la Bibliothèque a répondu à 60 000 demandes de référence et livré des revues électroniques à ses lecteurs par courriel.

258. Le Département de l'information poursuit toujours aussi activement l'objectif que lui assigne la Déclaration du Millénaire « de donner au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et à la société civile en général la possibilité de contribuer davantage à la réalisation des objectifs et programmes de l'Organisation ». Ses partenaires comprennent 1 600 organisations non gouvernementales officiellement associées à ses activités, les participants aux visites guidées, à l'intention desquels il met actuellement au point un nouveau « programme d'accueil des visiteurs » très complet, les scolaires, qui ont participé avec enthousiasme aux programmes conçus sur le Cyberschoolbus électronique, et les milieux d'affaires, qui ont accès aux possibilités de passer des marchés dans les pays en développement en consultant les éditions imprimées et en ligne de la revue *Development Business*. De plus, le Département prête son appui aux acteurs politiques, économiques et humanitaires des Nations Unies par l'intermédiaire de sa Section de

cartographie, qui demeure une ressource capitale pour l'ensemble de l'Organisation.

259. La révolution des communications a libéré des technologies nouvelles, et de plus en plus accessibles, tout en offrant aussi des possibilités inédites de valoriser et de dynamiser les moyens de diffusion existants. Cependant, les ressources d'aujourd'hui sont indispensables pour tenir les promesses de demain. À l'heure où le Département de l'information, passé l'étape de la réorientation, aborde celle de la modernisation, il est capital qu'il ne se trouve pas contraint, par la multiplicité de ses mandats et faute du minimum de ressources raisonnable, de se disperser au point de s'amenuiser comme peau de chagrin.

### **Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux**

260. L'Organisation continue à bénéficier de partenariats toujours plus nombreux et variés avec le monde des affaires, les fondations philanthropiques et les organisations de la société civile. Le secteur privé s'intéresse de plus en plus aux possibilités de coopérer avec l'ONU, et mon cabinet est de plus en plus souvent appelé à nouer des partenariats novateurs avec un très large éventail d'acteurs de la société civile. Le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI) joue un rôle capital dans la mise en place de réseaux au profit du système des Nations Unies. Il décèle les possibilités encore inexploitées de partenariat avec des partenaires extérieurs très divers, dispense des conseils sur la conception des programmes, donne des indications sur les règles de procédure et les modalités de financement appliquées par l'Organisation et prête son appui pour la création d'un environnement favorable à l'action philanthropique des entreprises et des particuliers.

261. En mars 2001, le Fonds est entré dans sa quatrième année d'existence. Pendant financier de la Fondation pour les Nations Unies, il a programmé près de 385 millions de dollars à l'appui de plus de 170 projets, auxquels 32 organisations des Nations Unies sont associées dans plus de 100 pays. Cette année, le Fonds a ajouté un volet paix, sécurité et droits de l'homme à ses programmes déjà en cours dans trois domaines – la santé des enfants, l'environnement et les femmes et la population – pour lesquels, l'an passé, 63 millions de dollars supplémentaires ont été mobilisés auprès de partenaires très divers. De concert avec la Fondation, le

Fonds s'emploie à favoriser la complémentarité et la coordination en rassemblant les organisations des Nations Unies dans le cadre d'une programmation commune.

262. Le Fonds a déjà mis et continue à mettre en place des dispositifs de collaboration avec le secteur privé et les fondations privées – Bill and Melinda Gates Foundation, Rockefeller Foundation, Coca-Cola Company, Cisco Systems, Ericsson, Canadian Imperial Bank of Commerce World Markets et United Way International, entre autres. En collaboration avec l'ONUSIDA et le Global Business Council on HIV/AIDS, par exemple, le Fonds a joué le rôle d'interlocuteur du secteur privé en vue de soutenir les efforts de mobilisation de ressources pour financer l'action contre le VIH/sida. Il a aussi contribué à la création d'un mécanisme permettant à la Fondation de recevoir des fonds du secteur privé, en attendant la mise en place du Fonds mondial pour la santé et la lutte contre le sida. Le Fonds continue à se charger de la coordination pour le Health InterNetwork, administré par l'OMS, et le Service des technologies de l'information des Nations Unies, administré par les Volontaires des Nations Unies. Comme auparavant, il s'attachera tout particulièrement à promouvoir des partenariats pour progresser vers les objectifs de la Déclaration du Millénaire.

### Services d'appui aux projets

263. Seul organisme des Nations Unies à être entièrement autofinancé, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets tire ses ressources des services payants qu'il fournit. En 2000, il a emporté 948 millions de dollars de nouveaux marchés et fourni plus de 471 millions de dollars de services pour plus de 2 600 projets réalisés dans le monde entier. Il a aussi approuvé le versement de 193 millions de dollars de prêts à des projets qu'il supervise pour le compte du Fonds international de développement agricole (FIDA).

264. Durant l'année écoulée, le Bureau s'est employé avant tout à diversifier sa clientèle, en mettant à profit ses liens privilégiés avec le PNUD. En 2000, les contrats pour des projets de nouveaux partenaires des Nations Unies se sont montés au total au chiffre sans précédent de 132 millions de dollars, soit plus que pour les projets financés sur les ressources ordinaires du PNUD. Au premier semestre de 2001, la demande de services d'appui aux projets émanant de clients autres

que le PNUD a presque atteint un record de 200 millions de dollars.

265. Les nouveaux clients du Bureau sont le PNUE, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la MINUK et l'ATNUTO. Tant au Timor oriental qu'au Kosovo, des marchés très importants ont été passés à l'appui des efforts de l'ONU pour mettre en place un appareil exécutif intérimaire. L'intervention du Bureau a permis à ses clients de réaliser de substantielles économies et contribué à la mise en place de capacités locales pour la reconstruction.

266. En même temps que les services d'appui aux projets fournis pour le compte de clients non traditionnels, on voit se développer des partenariats nouveaux caractérisés par une division du travail très nette entre le « maître de l'ouvrage », qui demeure chargé des services spécialisés fournis dans le domaine relevant de sa compétence, et le Bureau, « maître d'oeuvre » du projet, qui assume la responsabilité de l'activité opérationnelle et commerciale et gère les charges et risques financiers inhérents à la passation de marchés. L'avantage comparatif que le Bureau détient en matière de gestion axée sur les résultats, ainsi que les possibilités de transférer ce savoir au système des Nations Unies en général, sont de plus en plus reconnus. En 2000, le Bureau des services d'appui aux projets a fourni des services de conseil de gestion à la CESAP, à l'appui de son programme de revitalisation, et au Département de la coopération technique de l'AIEA, pour analyser la pression de la charge de travail. Il en a aussi fourni au Guatemala, où le PAM lui avait demandé de l'aider à formuler son programme de pays, et, à la demande de la Mission des Nations Unies dans ce pays, à la Fondation Soros, au Centre d'action juridique pour les droits de l'homme et au Gouvernement norvégien sur les problèmes posés par la mise en oeuvre des accords de paix et le suivi des travaux de la Commission de clarification historique.

267. Les efforts du Bureau devraient normalement donner de beaux résultats en 2001. Dans le cadre de son régime spécial des partenariats, qui est une nouveauté, il offre aux organisations des Nations Unies la possibilité de louer ses services pour négocier des partenariats ou pour réaliser des projets au titre d'accords de partenariat déjà conclus. À ce jour, 11 accords ont été signés avec des organisations non gouvernementales et des entreprises privées. L'un de ces partenariats,

financé par le FNUPI, permet actuellement de dispenser une éducation sur le VIH/sida à des communautés de régions reculées du Népal. Un autre assure le transfert de compétences commerciales et entrepreneuriales à des artisans locaux au Mozambique. Ces partenariats renforcent l'exécution des projets et attirent des partenaires nouveaux dont l'appui est d'une importance cruciale pour les mandats mondiaux de l'ONU.

### **Partenariats avec la société civile**

268. Durant l'année écoulée, la coopération avec la société civile, en l'occurrence un large éventail d'organisations non gouvernementales et le secteur privé, a poursuivi son essor. Tout en consolidant les initiatives déjà engagées pour favoriser la concertation et promouvoir les valeurs et les activités des Nations Unies, nous mettons sur pied des partenariats nouveaux avec le monde des affaires, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs de la société civile en vue de promouvoir le partage de l'information et l'apprentissage, d'appuyer les activités opérationnelles et de mobiliser des fonds privés.

269. Sur un autre plan, celui de l'étude et du choix des orientations de l'action, il faut signaler deux événements, l'installation de l'Équipe spéciale sur les technologies de l'information et de la communication et la mise en place du Réseau de réflexion de haut niveau sur le chômage des jeunes, qui tous deux représentent des efforts de coopération mettant à profit l'expertise et les ressources des organisations non gouvernementales, du secteur privé et des milieux universitaires, pour nous aider à nous attaquer plus efficacement aux problèmes critiques de développement. Les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les autres acteurs de la société civile, et notamment les parlementaires, apportent aussi une précieuse contribution aux travaux préparatoires à la Conférence sur le financement du développement et au Sommet mondial pour le développement durable de 2002, en travaillant en étroite collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies pour les faire profiter de leur expertise, tirer les enseignements de l'expérience déjà acquise et proposer des actions conjointes pour l'avenir.

270. Le Pacte mondial que j'ai pris l'initiative de proposer continue à se concrétiser sous la forme d'un réseau de multiples partenaires dont l'activité s'articule autour de trois grands axes : apprendre, dialoguer, agir. Ce réseau se compose à présent de plusieurs centaines de sociétés, associations professionnelles, établissements universitaires et organisations non gouvernementales qui s'occupent de problèmes d'environnement, de travail, de droits de l'homme et de développement. Nous nous sommes particulièrement attachés durant les 12 derniers mois à y associer davantage de sociétés et d'associations professionnelles des pays en développement, lesquels représentent maintenant près des deux tiers de la participation du secteur privé au réseau. L'Organisation internationale du Travail (OIT), le PNUE, le Haut Commissariat aux droits de l'homme et le PNUD continuent à y jouer un rôle central, cependant que d'autres organismes des Nations Unies y participent dans des domaines bien précis : la CNUCED, par exemple, travaille avec la Chambre de commerce internationale et différentes sociétés sur un programme en faveur des pays les moins avancés qui comprend des prestations diverses – guides, contacts et conseils consultatifs – pour faciliter les investissements. L'Organisation internationale des employeurs collabore avec l'OIT pour mettre au point des matériels de formation portant sur les neuf principes du Pacte à l'intention de ses branches nationales implantées dans plus de 100 pays et elle coopère avec l'ONUSIDA pour renforcer les capacités de ces organisations de faire face aux problèmes que pose le VIH/sida, tout particulièrement en Afrique. Plusieurs commissions régionales se servent du Pacte mondial comme cadre de leur dialogue et de leurs partenariats avec le secteur privé dans leurs régions respectives. Un forum dirigé par un consortium d'établissements universitaires a été mis en place et une concertation a été engagée sur le rôle du secteur privé dans les zones de conflit. Plusieurs sociétés prêtent leur appui à des projets de développement réalisés en partenariat avec l'ONU qui portent sur des problèmes comme le VIH/sida, le microcrédit, la fracture numérique, la diversité biologique et l'aide humanitaire, notamment aux réfugiés.

271. Nous continuons à mobiliser des fonds, des dons de produits et le concours de volontaires à travers l'action menée par le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, ainsi que par des programmes de sensibilisation et d'appel de fonds lancés par différents organismes des Nations Unies, à savoir l'UNICEF, le PNUD, l'ONUSIDA, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme

des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et le HCR. Ces programmes vont d'actions en cours depuis longtemps, comme celui de l'UNICEF intitulé « Change for Good », à des efforts de coopération plus récents tels que le NetAid du PNUD ou le soutien d'entreprises à notre cybermagazine *Les Nations Unies travaillent pour tous*.